



ÉPÉDA

multispire
présente toutes
ses literies chez

GILDA MANESSE

DISTRIBUTEUR
EXPOSITION ET CENTRE D'ESSAI

Hommes ou femmes,
nous souhaiterions tous dormir
comme dorment les enfants...

ameublement/décoration

34 r.PV.Couturier 644-13-60
OUVERT JUSQU'À 21h.

PARKING GRATUIT
CLAMART

489 av.du G'de Gaulle 6303517
OUVERT JUSQU'À 20h

clamart

bulletin municipal

Rédaction-Administration : MAIRIE DE CLAMART (92140)

Nouvelle série : n° 13 (69) — Juin-Juillet 1976 — Bimestriel

Publicité D.I.E.P., 37, rue de Châteaudun, 75009 PARIS — Tél. : 526-35-45

LE COMMERCE AU SERVICE DES CLAMARTOIS



Nous avons enregistré avec satisfaction les efforts entrepris par l'Union des Commerçants, Artisans, Entrepreneurs et Industriels de Clamart pour assurer l'opération « ÉVASION ».

Pendant quinze jours, l'animation qui a été créée sur la Commune a provoqué un utile stimulant au commerce local.

Les commerçants et artisans sont indispensables dans notre Ville. En mettant à la disposition de la population les services nécessaires à la vie de tous les jours, ils remplissent véritablement un service public.

La fonction du commerce dans notre pays est d'adapter perpétuellement l'offre à la demande ; c'est un secteur économique aussi important que celui de la production. Les commerçants doivent obligatoirement prendre des risques et fournir un travail harassant pour mettre à notre disposition ce dont nous avons besoin, au moment voulu.

A cette fonction économique du commerce et de l'artisanat s'ajoutent un rôle social et une fonction d'urbanisme : les marchés, les magasins, les ateliers d'artisans sont, pour beaucoup de Clamartois et de Clamartaises, des lieux de rencontres, de conversations et d'utiles dialogues. Les vitrines et les étalages contribuent à l'animation de la Ville.

Ainsi l'Union des Commerçants est associée à la Société d'Économie Mixte pour la restructuration du Centre de CLAMART. Des représentants des commerçants participent aux études et aux réflexions sur ce que doit être le commerce futur sur la Commune. Les recherches ont pour objet de répondre toujours mieux aux besoins des habitants, elles sont inspirées par la volonté de créer une saine et indispensable concurrence afin que le client aille là où il espère trouver la possibilité de comparer et de choisir.

Par ce travail de concertation s'élaborent des prévisions d'aménagement commercial qui associeront les exigences du bon fonctionnement de la distribution et celles de l'accueil du client avec ce que supposent les exigences du stationnement, de la circulation et des parkings.

L'Union des Commerçants de Clamart, par son action d'animation, par sa participation à l'élaboration des justes solutions de ces problèmes, travaille au mieux pour satisfaire sur place les habitants de la Commune. C'est une lutte courageuse à l'heure où les grandes concentrations commerciales à caractère régional pouvaient affaiblir le commerce local. Dans ce combat qui est au service de tous, la Municipalité apporte tout son appui à l'action de l'Union des commerçants, artisans, entrepreneurs et industriels de Clamart.

J. FONTENEAU,
Sénateur-Maire de Clamart.

LA RÉFORME FONCIÈRE



Roger ETRING,

Maire adjoint chargé de l'Urbanisme
Président de l'O.P.H.L.M.

Le Parlement a approuvé la loi portant réforme de la politique foncière. Nous ne traiterons pas les controverses doctrinales ainsi que les nombreux arguments échangés sur la mise en cause du droit de propriété.

Nous présentons succinctement un commentaire technique des dispositions juridiques résultant de l'application de la loi.

Après un examen des dispositions relatives à l'exercice du droit de construire, nous étudierons les conséquences pour l'ensemble des citoyens de la création de zones d'intervention foncière.

EXERCICE DU DROIT DE CONSTRUIRE :

Le « plafond légal de densité » est la limite au-delà de laquelle est réclamée une redevance au bénéfice de la collectivité. C'est le résultat du rapport existant entre la surface de plancher d'une construction et la surface du terrain sur laquelle cette construction doit être implantée.

Cette limite de densité est égale à 1, sauf pour Paris où elle est égale à 1, 5.

En cas de dépassement du plafond légal de densité, dans la mesure où il est autorisé par la réglementation d'urbanisme, la redevance est égale à la valeur du terrain dont l'acquisition serait nécessaire pour que la densité de construction ne dépasse pas ce plafond.

Tout constructeur est assujéti à cette redevance, sous réserve de la sauvegarde des droits acquis pendant une période transitoire.

Ressources nouvelles pour les communes et le district de la région parisienne, devant être affectées obligatoirement aux espaces verts et à l'édification de logements sociaux ainsi qu'à la restauration d'immeubles anciens.

Dans notre commune, les prescriptions relatives au plafond légal de densité, ne s'appliqueront que dans les zones où le C.O.S. est supérieur à 1, c'est-à-dire dans la zone d'habitation et commerce et habitation et activité.

CRÉATION DE ZONES D'INTERVENTION FONCIÈRE :

La nouvelle loi foncière prescrit que dans les communes de plus de 10 000 habitants, sont créées de plein droit sur toute l'étendue des zones urbaines délimitées par un plan d'occupation des sols rendu public ou approuvé, des zones dites d'intervention foncière, à l'intérieur desquelles la collectivité locale bénéficie d'un droit de préemption.

Ainsi tout le territoire de notre commune constitue une zone d'intervention foncière.

Ce droit de préemption permettra aux communes d'acquérir aux prix du marché des terrains ou des immeubles mis en vente par leur propriétaire.

Dans la mesure où les élus ne chercheront pas à « socialiser » le sol, cette intervention permettra aux collectivités locales de se constituer des réserves foncières sans recourir à la procédure d'expropriation.

Tous terrains, immeubles ou parties d'immeubles peuvent faire l'objet de droit de préemption au moment où le propriétaire souhaite les vendre.

Par contre ne sont pas soumis au droit de préemption : Les immeubles bâtis depuis moins de 10 ans, les immeubles construits par des organismes H.L.M. et surtout lorsqu'il s'agit de la vente d'un seul appartement compris dans un immeuble en copropriété.

Cette prérogative donnée aux collectivités locales doit servir à la création d'espaces verts publics, à la construction de logements sociaux ou d'équipements collectifs ainsi qu'à la restauration de bâtiments ou rénovation de quartiers. Le but principal étant la constitution de réserves foncières.

N'omettons pas de mentionner que si dans un délai de cinq ans, un immeuble qui a été soumis au droit de préemption n'a pas été utilisé aux fins définies par la loi foncière, l'ancien propriétaire peut demander qu'il lui soit rétrocédé.

(suite page 2)

CAMPING - TENNIS
SPORTS D'ÉQUIPE

MARECHAL

L'ARC EN CIEL SPORT



EXPOSITION CAMPING, LOCATION TENTES, SKIS, CHAUSSURES
Place Marquis (43, rue du Président-Roosevelt) Tél. : 642-05-07



TÉLÉ CONDORCET

spécialiste couleur.

SERVICES APRÈS VENTE ET DÉPANNAGE ASSURÉS

« TELEFUNKEN », « GRUNDIG-DUAL », « THOMSON », etc. — CHAINES HI-FI, ÉLECTRO-MÉNAGER

175, avenue Jean-Jaurès, 92140 CLAMART

Arrêt autobus 189 (Condorcet)

Téléphone : 645-34-69 / 642-56-17

CLAMART VILLE PROPRE

Stores et Fermetures RAMBAUD

stores - bannes de magasins
portes de placards « KAZED »
portes de garages - volets
aménagements de placards



49, av. Ad.-Schneider, CLAMART — Tél. 644-81-33
devis gratuits - fermé les samedi après-midi, dimanche, lundi matin



Caisses Enregistreuses

38, rue Chef-de-Ville, 92140 CLAMART — Tél. : 644-71-20 +

MOBILIER DE FRANCE



DALO

644 - 66 - 14

CLAMART

153 RUE DE FLEURY

LA RÉFORME FONCIÈRE (suite)

CONSÉQUENCE POUR LES PROPRIÉTAIRES :

Un propriétaire souhaite vendre son bien et trouve un acquéreur. Ceux-ci confieront à un notaire la rédaction de l'acte authentique.

Au moment de rédiger l'acte, le notaire présentera une déclaration d'intention d'aliéner au Maire. Ce dépôt ouvre un délai de deux mois en tout pour que la commune exerce son droit de préemption. Réponse sera donnée avant l'expiration du délai, notez que le silence de l'administration vaudra renoncement à l'exercice de droit de préemption.

Le droit de préemption s'exerce au prix du marché, donc en principe celui qui est proposé par le vendeur, mais en cas de désaccord, avec un recours au juge de l'expropriation.

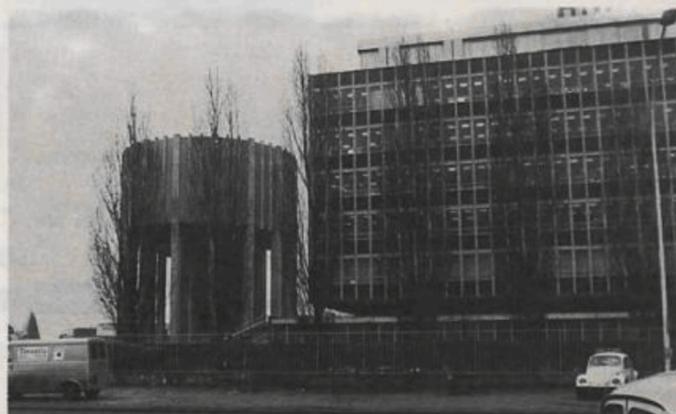
Tant qu'aucun accord sur le prix n'a été réalisé, chacune des deux parties peut renoncer à l'opération.

Cette même faculté de renoncement existe lorsque le juge foncier a été saisi jusqu'à concurrence d'un délai de deux mois, après sa décision devenue définitive; passé ce délai, la préemption devra s'exercer au prix fixé par le juge.

La commune doit effectuer le règlement total dans les dix mois de la décision d'acquiescer en cas d'accord sur le prix, ou bien dans les six mois de la décision juridictionnelle au cas où le recours au juge foncier a été nécessaire.

Cette étude destinée à informer tous les citoyens intéressés par les dispositions de cette nouvelle loi est très objective et ne formule aucun jugement de valeur. Néanmoins, conscients des contraintes imposées aux propriétaires désireux d'aliéner leurs biens immobiliers, nos services s'efforceront de donner leur avis dans les meilleurs délais sur les déclarations d'intention d'aliéner dont nous serons saisis. Notre préoccupation est de ne pas entraver les transactions immobilières par l'allongement abusif de délais dont le résultat serait sans doute de créer une certaine insécurité dans les rapports juridiques, préjudiciable à la vie économique de notre pays.

Roger ETRING,
Maire adjoint chargé de
l'urbanisme,
Président de l'O.P.H.L.M.



(Photo F. LAPIERRE)

UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE de 10.000 m³ à CLAMART-la-PLAINE

Un important ouvrage est en voie d'achèvement sur les hauteurs de Clamart, au numéro 377 de l'avenue du Général-de-Gaulle. Il s'agit d'un réservoir d'eau potable, de 10 000 m³ de capacité, entrepris par le Syndicat des Communes de la Banlieue de Paris pour les Eaux, dans le cadre du renforcement du réseau de distribution d'eau, avec le concours de la Compagnie générale des Eaux, son régisseur.

Avant de préciser le but hydraulique de cet ouvrage et d'en définir les caractéristiques ainsi que les modalités techniques d'exécution, il paraît opportun de rappeler, dans ses grandes lignes, les activités du Syndicat des Communes de la Banlieue de Paris pour les Eaux, auquel notre Commune adhère depuis 1923.

Les activités du syndicat des communes

Créé en 1922, le Syndicat des Communes de la Banlieue de Paris pour les Eaux assure depuis plus d'un demi-siècle, avec le concours de la Compagnie générale des Eaux, l'exploitation du service public de distribution d'eau potable dans 144 communes réparties sur sept départements de la Région parisienne, à savoir : la Seine-Saint-Denis, le Val-d'Oise, le Val-de-Marne, les Yvelines, les Hauts-de-Seine, l'Essonne et la Seine-et-Marne.

De Ris-Orangis au sud à Auvers-sur-Oise au nord, et des Loges-en-Josas au sud-ouest jusqu'à Villeparisis à l'est, son activité s'étend sur près de 800 km². C'est à la fois le plus grand syndicat intercommunal à vocation spécifique et le service le plus important de distribution d'eau potable de France.

La population desservie par ce service s'élève à plus de 4 millions d'habitants (soit 1,5 fois environ la population de la ville de Paris) et s'accroît, chaque année, d'environ 100 000 usagers.

Alors qu'en 1923, quelque 95 millions de m³ étaient « élevés » annuellement dans le réseau du Syndicat, ce chiffre atteint actuellement près de 400 millions de m³.

Développement des installations

Pour répondre aux très importants besoins de ces 144 communes associées, le Syndicat des Communes a engagé, depuis 1959, un vaste programme de travaux.

En première urgence, il s'agissait d'accroître les capacités de production des trois grandes usines de traitement de Choisy-le-Roi, de Neuilly-sur-Marne et de Méry-sur-Oise.

Ces usines, qui peuvent produire, à partir de l'eau puisée en rivière, des débits qui atteignent respectivement 900 000 m³/jour, 600 000 m³/jour et 270 000 m³/jour, sont dotées d'installations modernes permettant l'application de techniques de traitement à l'extrême pointe du progrès (notamment, stérilisation par l'ozone).

Simultanément, il convenait d'assurer le développement du réseau des canalisations de transport et de distribution (la longueur totale du réseau de transport et de distribution atteint actuellement 7 500 km) et celui des usines secondaires de surpression.

Enfin, il est maintenant nécessaire, pour assurer la sécurité d'alimentation et la régulation du débit et de la pression, d'entreprendre l'aménagement de nouveaux stockages d'eau, car, à la forte progression de la consommation doit correspondre une extension des réserves disponibles.

Le réservoir joue en effet un rôle essentiel dans le fonctionnement d'un service de distribution. Il constitue la troisième pièce maîtresse d'un réseau, dont la station de pompage et l'ensemble des canalisations constituent les deux premières pièces. Il régularise le régime de la distribution, en maintenant constante la pression dans

le réseau et en permettant un étalement des pointes de consommation. Il assure également la sécurité de la distribution, en constituant une réserve d'eau disponible en cas d'incidents sur la station de pompage (pollution des eaux de la rivière, panne de secteur EDF) sur le réseau (rupture d'artère). Cette réserve doit également être disponible dans le cas d'une très forte consommation de durée limitée, comme celle qui pourrait résulter d'un incendie. Il est évident que ce rôle ne peut être pleinement assuré que si le réservoir est judicieusement placé en un point du réseau déterminé à la fois par la structure du réseau et sa configuration piézométrique. C'est ainsi qu'un réservoir peut être soit surélevé (châteaux d'eau), soit installé au niveau du sol (réservoir enterré ou semi-enterré) selon l'altitude du terrain envisagé pour sa construction.

Le réservoir de Clamart-la-Plaine et son rôle

Le développement des constructions et de l'activité industrielle sur le plateau à 170 NGF d'altitude qui constitue les parties hautes des communes de Clamart, Plessis-Robinson, Bièvres, Vélizy, Viroflay, Chaville et Meudon, a imposé, depuis plus de dix ans, de renforcer les moyens d'alimentation en eau. A cet effet, de nouvelles stations de pompage, et de nouveaux feeders ont été installés pour desservir les différents niveaux sur le pourtour et au sommet du plateau, mais l'équipement en réservoirs était demeuré jusqu'à ce jour bien insuffisant pour assurer une distribution correcte à l'étage supérieur du plateau. Cette distribution était centrée sur le réservoir du Plessis-Robinson (construit en 1932, situé à la cote moyenne de 199 NGF et d'une capacité limitée à 2 000 m³) et de l'usine du Pavé-Blanc. Pour ces raisons, la construction d'un nouveau réservoir de grande capacité avait été envisagée dès 1962.

L'implantation de ce réservoir et ses caractéristiques principales ont été fixées par un accord préalable délivré le 7 décembre 1965. Le permis de construire a été délivré le 3 juillet 1971 : on procède actuellement aux derniers travaux d'équipement électrique, il ne restera plus alors qu'à effectuer la stérilisation de chacun des deux compartiments avant la mise en service du réservoir qui aura lieu très prochainement.

Ce nouveau réservoir va donc très prochainement entrer dans un réseau de distribution d'eau potable qui peut être schématisé de la façon suivante :

— l'eau brute puisée dans la Seine est, dans un premier stade, refoulée par l'usine principale de Choisy-le-Roi jusqu'à l'usine secondaire d'Antony, dans une conduite de 2 m de diamètre ;

— puis une deuxième élévation de l'eau est effectuée à l'usine d'Antony, laquelle refoule jusqu'au Pavé-Blanc dans une conduite de 900 mm qui alimente le réservoir de Plessis-Robinson et le nouveau réservoir de Clamart-la-Plaine ;

— cette même conduite de 900 mm est prolongée au-delà du Pavé-Blanc par une canalisation de plus petit diamètre (600 mm) en direction de Viroflay et de Sèvres ;

— enfin, la station de pompage du Pavé-Blanc refoule dans une artère de 800 mm qui dessert Vélizy-Villacoublay et se prolonge jusqu'à Jouy-en-Josas.

Caractéristiques principales de l'ouvrage

L'ouvrage est entièrement construit en béton armé et en béton précontraint.

La partie supérieure comprend le réservoir proprement dit, de forme cylindrique de 35,40 m de diamètre extérieur et de 15,40 m de hauteur.

La cuve est divisée en deux compartiments, l'un annulaire de 6 800 m³ de capacité, l'autre central de 3 200 m³.

La hauteur d'eau est de 11,00 m au trop-plein.

La couverture est constituée par une coupole sphérique surbaissée prolongée par une dalle annulaire en faible déclivité vers les bords.

Le radier du réservoir étant à quelque 26 m au-dessus du niveau du sol, la cuve est supportée par une tour centrale de deux couronnes de 16 poteaux. Chacun des poteaux de la couronne périphérique est creux, de forme rectangulaire, et prend appui sur un massif de béton en forme de tronç

de pyramide. Les poteaux de la deuxième couronne présentent une section circulaire, pleine; ces poteaux et la tour centrale ont une fondation commune constituée par un socle de près de 25 m de diamètre et 1 m d'épaisseur.

Les poteaux extérieurs se prolongent jusqu'au sommet du réservoir, apparaissant sous forme de nervures verticales sur les parois de la cuve pour donner une impression d'allègement de l'ensemble. Entre ces poteaux, d'autres nervures verticales servent de raidisseur aux parois de la cuve et participent à l'effet d'élanement recherché par l'architecte en prolongeant les lignes verticales des poteaux.

Un escalier et un monte-charge sont disposés dans la tour centrale, qui abrite également les canalisations et les divers équipements du réservoir. Tous les organes hydrauliques sont disposés dans la salle de manœuvre aménagée sous le radier du réservoir.

Enfin, la tour centrale est prolongée par une cheminée verticale, de diamètre réduit, par laquelle on peut accéder à l'intérieur des réservoirs après avoir traversé sur toute sa hauteur le compartiment central.

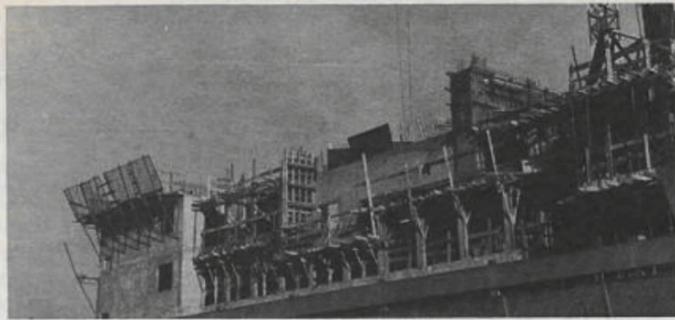
La hauteur totale de l'ouvrage est de 41 m, le niveau du sol étant à la cote 170,50 NGF.

Il convient, pour terminer, de préciser qu'un aménagement d'ensemble du terrain sera réalisé au cours de cette année 1976, comportant la réalisation d'allées de circulation pour les véhicules et pour le personnel chargé de l'entretien, et des plantations d'arbres d'essences variées et de pelouses. Enfin, les parois du réservoir ont reçu un traitement décoratif par application d'une peinture dont la couleur a été choisie pour permettre une meilleure intégration du réservoir parmi les constructions avoisinantes qui dominent l'ouvrage.

Paris, le 20 janvier 1976.

Le Président :

Alfred-Marcel VINCENT,
chevalier de la Légion d'honneur,
maire de Livry-Gargan,
vice-président du Conseil général
de la Seine-Saint-Denis.



(Studio photo LARBALETTE)

Le centre culturel en construction



(Photo F. LAPIERRE)

Gymnase et stade du lycée intercommunal

FLEURIR

pour

VIVRE MIEUX

A PROPOS DES CANTINES

Clamart, le 13 avril 1976.

Mme IGNAZI
Mairie de Clamart

Madame,

Je me permets de vous écrire pour vous exprimer ma surprise quant au menu établi pour l'école des Rochers, le lundi 12 avril 1976.

Menu du jour :

- Maquereaux, 1 quenelle ;
- Haricots verts - pommes de terre ;
- Fromage - pruneaux.

Je suis indignée de voir autant de conserves dans le même repas et je suppose, Madame, que vous n'avez pas d'enfant fréquentant cette école.

Or, pour le prix de 6 francs par jour, je pense que le menu pourrait être mieux établi et de meilleure composition.

Je me permets d'attirer également votre attention sur les « quenelles » qui entrent assez souvent dans les menus.

J'ose espérer qu'à l'avenir il y aura une amélioration dans ce domaine. Veuillez...

M.P.

Le 26 avril 1976, j'ai répondu à cette dame pour manifester, à mon tour mon étonnement devant les assertions gratuites contenues dans sa lettre et lui ai demandé de me rencontrer pour mettre au point les différentes questions soulevées.

N'ayant pas été contactée à ce jour et le regrettant vivement, je tiens à donner ici rapidement quelques réponses à cette lettre.

Je précise au départ que le menu incriminé était bien entendu celui de toutes les écoles de Clamart ce jour-là et non un menu spécial pour l'école des Rochers, ce qui a permis à deux de mes enfants de le consommer également dans leur école.

Quant aux conserves du menu, je puis vous affirmer qu'il n'y a que les maquereaux (ou sardines) qui étaient évidemment en boîte; les quenelles (2 au repas et non 1 comme vous l'indiquez) sont fraîches et livrées le matin même par le fabricant, la sauce blanche très appréciée d'ailleurs est de notre chef; les haricots verts sont surgelés; les pommes de terre et le fromage ne sont pas en boîte; quant aux pruneaux, je vous accorde que cela peut être considéré comme de la semi-conserve, mais vous n'ignorez pas que les fruits sont rares en ce moment et ceci constitue d'ailleurs un dessert très sain.

Les « quenelles » ne figurent pas au menu plus d'une fois toutes les trois semaines comme la plupart des plats principaux de nos menus, ce que regrettent d'ailleurs les enfants qui apprécient ce plat dans leur grande majorité.

Sur le prix de 6 francs je me permets de vous rappeler le contenu de l'article paru dans le bulletin municipal d'octobre 1975 sur le prix des cantines, dans lequel il était expliqué que le prix du ticket comprenait le prix des denrées, les frais généraux et les frais de surveillance.

Actuellement, le prix de revient d'un repas à la cuisine municipale est de : denrées : 4,40; frais généraux : 1,80; surveillance : 1,22. Prix de revient : 7,46, ce qui dépasse, hélas nettement le prix du ticket payé par les consommateurs.

J'aurais préféré dire tout ceci de vive voix à la personne qui m'a écrit cette lettre, mais le canal du bulletin permettra, en l'occurrence d'affirmer à un plus grand nombre de personnes que tout est mis en œuvre à la cuisine municipale pour assurer la qualité et l'équilibre des menus.

La critique de ce service municipal à Clamart, comme ailleurs est classique, mais, de grâce, soyons objectifs et reconnaissons honnêtement que dans l'ensemble, ce n'est vraiment pas si mal à Clamart, comme viennent encore de nous l'affirmer les représentants des écoles réunis, comme chaque année en vue de discuter et critiquer les menus.

Présidente Commission Enseignement,
Vice-Présidente Caisse des Écoles.

H. IGNAZI,

L'ÉQUIPEMENT DE LA COMMUNE SE POURSUIT

1) Réservoir d'eau potable (article ci-dessus).

2) Centre culturel Jean ARP.

Les travaux de cette importante réalisation appelée à changer la vie culturelle de Clamart, se poursuivent normalement; la mise en service est prévue pour le printemps 1976.

3) Gymnases.

Celui du lycée est en service depuis avril et accueille les élèves du lycée intercommunal et ceux du C.E.S. Alain-Fournier.

Les travaux du Gymnase Maison-Blanche, rue des Closiaux vont débiter après de longues études, sur les fondations spéciales.

4) A Coussey-les-Bois, la construction de la colonie de vacances maternelles se termine et va être prête pour accueillir les jeunes enfants de Clamart.

5) Centre administratif.

Les travaux de démolition de l'ancienne perception ont débuté en mai et la construction du Centre administratif commencera après les vacances. Cette réalisation doit loger d'ici deux ans la perception, la police, divers services de la mairie, et la bibliothèque centrale.

6) Après restauration de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, les travaux de ravalement de la mairie sont terminés et donnent ainsi un aspect harmonieux, au Centre de Clamart.

7) La construction d'une cinquième classe à l'École maternelle des Closiaux va débiter dès le début des vacances afin qu'elle soit prête pour accueillir les jeunes enfants à la rentrée.

8) Les travaux du pavillon supplémentaire de la maison de retraite Sainte-Émile se poursuivent normalement; la mise en service est prévue pour février prochain.

9) La construction de cinquante logements effectuée par l'Office municipal d'H.L.M. est presque terminée.

enseignement

LA RENTRÉE DES CLASSES AURA LIEU LE : MARDI 14 SEPTEMBRE 1976

Pour faciliter l'organisation de la rentrée scolaire, il est capital que les familles désirant inscrire leurs enfants pour la rentrée prochaine, le fassent dans toute la mesure du possible, **AVANT LE 28 JUIN.**

Les INSCRIPTIONS pour les ÉCOLES COMMUNALES sont reçues à la MAIRIE, bureau de l'Enseignement, tous les jours non fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Pour toute inscription nouvelle, produire à la Mairie les pièces suivantes :

- 1° Fiche individuelle d'état civil de l'enfant ou livret de famille des parents ;
- 2° Justification du domicile ;
- 3° Un certificat de vaccination anti-variolique avec résultat ;
- 4° Un certificat de vaccination complète (trois injections, injection de rappel), Antidiphthérique, Antitétanique ;
- 5° Un certificat de vaccination Antipoliomyélitique ;
- 6° Un certificat de vaccination par le B.C.G.

Les enfants fréquenteront obligatoirement celui des groupes scolaires dont dépend leur domicile. Il ne pourra être accordé de dérogation à cette réglementation.

Tous les enfants de 6 à 16 ans révolus doivent recevoir l'instruction primaire. Les enfants recevant l'instruction dans la famille devront faire l'objet d'une déclaration à signer à la Mairie par leurs parents ou leurs tuteurs.

ADMISSION DANS LES ÉCOLES MATERNELLE

Pour être admis à bénéficier des services de l'école maternelle, les enfants doivent être âgés de 3 ans.

A titre exceptionnel, lorsque les parents travaillent, cette limite d'âge peut être ramenée à 2 ans 1/2 (se munir d'un certificat de travail de la mère).

Pour faciliter le fonctionnement des écoles maternelles, il est demandé aux familles dont les enfants atteignent l'âge de 3 ans au cours de l'année 1976, de faire inscrire rapidement leurs enfants pour nous permettre d'organiser la rentrée scolaire.

Les familles sont informées que le service des CANTINES SCOLAIRES reprendra dès le premier jour de la rentrée.

La vente des tickets aura lieu le samedi 11 septembre de 9 h à 11 h 30 (Foyer des Personnes Agées au Petit-Clamart, 14, rue Jean-Jacques Rousseau), et de 13 h 30 à 16 h (à droite au fond de la cour de la Mairie).

CLAMART, le 17 Mai 1976
J. FONTENEAU,
Sénateur-Maire de Clamart.

DU LAIT

EN

MATERNELLE

Depuis le début de l'année scolaire, une distribution de lait est faite tous les jours dans les maternelles de Clamart. Nous avons pensé, en effet, que cet apport en calcium pourrait être bénéfique à tous les petits fréquentant souvent l'école pendant dix heures par jour. (Certaines garderies ouvrent en effet dès 7 h 30 jusqu'à 18 heures.)

Le lait distribué est du lait demi-crémé U.H.T., c'est-à-dire présentant toutes les qualités de digestibilité et de pureté.

Selon le rythme de vie particulier à chaque école, les directrices ont organisé cette distribution au mieux de l'intérêt des enfants, mais partout le succès remporté par cette nouveauté a dépassé toutes les espérances. Les récalcitrants d'hier sont les premiers à changer de table pour obtenir un verre supplémentaire... mais je laisse la parole à l'une de nos directrices :

« A l'école maternelle Bretagne, la distribution a lieu pour les enfants qui le désirent pendant la récréation du matin. Les enfants des grandes et moyennes sections se rendent à la salle à manger, disposent eux-mêmes les verres, boivent et desservent la table. Les tout-petits, au calme dans leur classe, boivent le lait accompagné de petits gâteaux fournis par les mamans. Il a fallu limiter le nombre de verres permis à chaque enfant pour éviter les indigestions ! Cette coupure de la matinée semble très bénéfique aux petits, levés tôt le matin, et quelquefois, obligés d'absorber rapidement le petit déjeuner familial. D'autres enfants qui ne voulaient pas boire de lait à la maison, le font désormais volontiers en compagnie des petits amis de l'école. »

La même expérience vient de s'étendre aux classes préparatoires et élémentaires. Vos enfants vous en parleront certainement.

H. IGNAZI.



R. LOMBARD

175, rue de la Porte-de-Trivaux
92140 CLAMART — Tél. : 630.86.81

PROMOTION

Plastique sur feutre 8,95 F
Aiguilleté 9,15 F

MOQUETTES

— Bouclée 15,95 F
— Bouclée à dessins 29,00 F
— Velours 38,95 F
— Spéciale salles de bains .. 51,95 F

PAPIERS PEINTS (Sauf Vinyl)

— sur stock 76 35 %
— sur collections 76 30 %
— sur stock 75 40 %

PEINTURES

— sur stock 20 %

REJANE DECOR

J.-P. CADARS

SPÉCIALISTE REVÊTEMENTS DE SOLS
DEVIS GRATUIT — LOCATION MATÉRIEL
TENTURES MURALES — PAPIERS PEINTS — PEINTURES
GROS — DEMI-GROS — DÉTAIL
HALL D'EXPOSITION 4 000 M² EN STOCK

5, rue du Troisy (près de la Mairie), 92140 CLAMART — 736-35-41

TOUTES ASSURANCES et COMPAGNIES

Cabinet P. JOUBERTON

AGENT « UNION ASSURANCES DE PARIS »

TOUS LES MARDIS ET SAMEDIS MATIN ET SUR RENDEZ-VOUS

61, rue Paul-Vaillant-Couturier
92140 CLAMART

Tél. : 642-02-29



Soif d'aujourd'hui.



Entreprise R. BONHOMME

475, avenue de la Libération, 92140 CLAMART
Tél. : 630-00-67

Tous matériaux de construction
et de décoration d'occasion



Pas de géant...



(Photo IDEAL-PHOTO AROXO)

Voyage en buse de ciment...

LA VIE SCOLAIRE

Une école maternelle de la Plaine nous parle de sa nouvelle cour, qui rend la vie de nos écoles, plus attrayante et plus épanouissante.

« Le terrain de jeux dans la cour comprend un parcours de troncs d'arbres formant une montagne russe, des pas de géant, des poutres d'équilibre. Les enfants utilisent ces jeux librement selon leur âge, leur degré d'habileté et leurs

besoins. Les pas de géant incitent les toutes petites jambes à s'allonger, tandis que les poutres sont une invitation pour les plus grands à mesurer leur sens de l'équilibre; les buses en ciment permettent de ramper à l'intérieur, de se cacher, d'imaginer un départ en auto, en avion, en bateau!...

Si quelques pantalons ont un peu souffert de ces nouveaux jeux,

par contre, nos petits passent maintenant des récréations bénéfiques. Leur besoin de mouvement est motivé; ils acquièrent prudence, adresse et équilibre.

Les batailles ont beaucoup diminué dans la cour depuis qu'ils ont des activités à leur disposition. Nous avons été très surprises et satisfaites de constater avec quelle prudence les enfants utilisent ces nouvelles installations.

LES DATES DES VACANCES SCOLAIRES 1976 / 77

Un arrêté publié au « Journal officiel » du 15 mai fixe les dates définitives des vacances scolaires pour l'année 1976-1977. Ce calendrier présente deux innovations. D'une part les vacances de Toussaint commenceront un jeudi et s'achèveront un mercredi, afin que les départs et les retours ne coïncident pas avec une fin de semaine. D'autre part les vacances de printemps seront organisées pour la première fois selon un sys-

tème de zones, à l'exemple de ce qui existe déjà pour les vacances de février.

Rentrée de septembre 1976 :

— Préréentrée : lundi 13 septembre au matin pour les enseignants des écoles préélémentaires et élémentaires et des établissements d'enseignement secondaire.

— Rentrée des élèves : mardi 14 septembre au matin.

Toussaint :

Du jeudi 28 octobre inclus au jeudi 4 novembre au matin.

Noël :

Du lundi 20 décembre inclus au lundi 3 janvier au matin.

Grandes vacances :

Du vendredi 1^{er} juillet inclus au mardi 13 septembre au matin pour tous les élèves.

LA LECTURE A L'HOPITAL BÉCLÈRE

L'hôpital Béclère a ouvert ses portes en décembre 1972. Mais il n'y a pas été prévu de bibliothèque lors de sa construction et il a fallu attendre octobre 1973 pour que sur l'initiative de la bibliothèque de la ville de Clamart, un local soit attribué. Nous avons pu y entreposer les 1 500 livres fournis par la bibliothèque centrale de l'assistance publique à la Salpêtrière. Depuis, le prêt de livres se fait une fois par semaine, par l'intermédiaire d'un chariot spécialement conçu passant dans chaque service de l'hôpital général. Nous regrettons de ne pouvoir recevoir les malades valides dans notre local-bibliothèque car, situé en sous-sol, il est difficilement accessible. Une pièce agréable aurait pu être, dans ce monde particulier qu'est l'hôpital, un lieu de rencontre et de détente pour de nombreux malades. Le choix de lecture aurait aussi été plus important.

La bibliothèque prête gratuitement ces livres et autant que le malade en désire pour la durée de son séjour.

Le personnel responsable de la bibliothèque est entièrement bénévole : 7 personnes viennent à l'hô-

pital 2 à 3 heures par semaine et visitent ainsi en moyenne 255 malades.

2 137 livres prêtés d'octobre 1973 à octobre 1974 et 2 320 livres d'octobre 1974 à octobre 1975 prouvent que le service est réellement utile et qu'il ne demande qu'à s'étendre...

C'est dans le même esprit que la ville de Clamart a entrepris de fournir un service de bibliothèque à la maternité, lieu privilégié pour contenter des lectrices qui y passent huit jours ou quelques mois.

En effet, pour des raisons d'hygiène, l'Assistance publique ne pouvait pas s'en charger. Là aussi un problème de local se posait et nous n'avons pu disposer que d'une armoire placée dans une salle d'attente. La Bibliothèque municipale a donc fourni un dépôt d'environ 150 livres et, en octobre 1975, le prêt a débuté de façon modeste mais efficace : en 6 mois, 474 livres ont été empruntés lors de notre ouverture hebdomadaire. Les 96 chambres de la maternité ne peuvent pourtant pas être visitées directement puisque nous ne

disposons pas de chariot et ne pouvons attirer les jeunes mères à la lecture que par la consultation de notre fichier. Mais l'expérience est encourageante. D'ailleurs, en circulant dans l'hôpital, nous avons vu combien notre venue suscitait de réactions bienveillantes.

Notre service, strictement réservé aux malades, pour raisons d'hygiène, est pourtant réclamé par une partie du personnel de l'hôpital qui y trouverait évocation et détente. Le bibliobus de la ville pourrait résoudre ce problème avec accord des autorités compétentes, mais cela fait encore partie de projets...

Du côté des enfants (service pédiatrie) une équipe de jardinières s'occupe activement de présenter jeux et livres aux petits malades. Avec le concours de la bibliothèque enfantine « La Joie par les livres » (Cité de la Plaine), elle peut leur offrir une sélection d'ouvrages toujours renouvelée qui éveille les petits à la lecture et aux activités autour du livre.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Bibliothèque municipale, Mairie de Clamart. Tél. : 645-21-23.

CONCESSIONNAIRE ARTHUR MARTIN

INSTALLATIONS THERMIQUES CHARBON - FUEL - GAZ
CONDITIONNEMENT D'AIR — INSTALLATIONS SANITAIRES

Ets Paul BAI & Fils

MAGASIN :
1, PLACE DE LA GARE, 92140 CLAMART — Tél. : 642-35-92

BUREAUX ET ATELIERS :
2, ALLÉE VICTOR-HUGO, 92140 CLAMART — Tél. : 642-87-20



DIRECTION RÉGION PARISIENNE — 45, rue Camille-Desmoulins — 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél. : 645-21-44 (lignes groupées)

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE LA ROUTE

Anciennement LASSAILLY & BICHEBOIS

- TRAVAUX ROUTIERS PUBLICS ET PARTICULIERS
- TERRAINS DE SPORT — COURS D'ÉCOLES
- ÉMULSIONS — MATÉRIAUX ENROBÉS

UN CLAMARTOIS SUR DIX EN SURVÊTEMENT

C'est sous ce titre que le grand journal « L'Équipe » dans son numéro du 30 décembre 1975, présentait un article sur le Club municipal de Clamart.

Il est toujours intéressant de voir ce que pensent de nos sportifs des journalistes de l'extérieur de la commune et, avec l'accord de la Rédaction du journal « L'Équipe » que nous remercions, nous reproduisons de larges extraits de cet article.

« Cinq mille licenciés sur une population de cinquante-cinq mille habitants dans ce chef-lieu de canton des Hauts-de-Seine. Si la même proportion était appliquée à la Ville de Paris, cela signifierait deux cent cinquante mille sportifs dans la capitale. Chiffre bien entendu utopique, mais qui sert à démontrer l'excellente santé de la Ville banlieusarde.

Un club unique

Non. La mairie que dirige M. Fonteneau n'a pas placé le sport en priorité. Rien n'empêchera celui-ci de se développer le plus possible, tant qu'une école, un hôpital ou une voirie n'en pâtiront pas. Qu'est-ce que cela signifie ?

Cela veut dire simplement que le sport est municipal et qu'il n'existe aucune organisation privée. Mieux même, il n'existe qu'UN SEUL CLUB sportif, le Club Sportif municipal de Clamart. Ce club regroupe donc, à lui seul, les 5 000 pratiquants des dix-huit disciplines existantes.

Cette formule a le mérite d'être simple et d'annihiler tout problème de choix et de rivalité.

Cela est vrai, mais cette centralisation résout-elle toutes les difficultés ?

La mairie alloue 220 000 F au Club. (En 1976, 320 000 F.) Au comité directeur de répartir le plus heureusement possible cet argent entre les dix-huit sections.

Cette répartition ne se fait pas sans mal. Deux sections se font la part du lion, le rugby et le volley-ball. Ces deux sports représentent l'élite du club, se trouvent dans le haut de la hiérarchie française et coûtent cher. Les discussions au comité directeur sont d'ailleurs houleuses, car il ne comprend pas moins de 80 membres. En effet, outre les six conseillers municipaux que la mairie impose (ce qui est normal, puisqu'il s'agit d'un club municipal) et les six membres élus et renouvelables par tiers, chaque section envoie

quatre ou cinq représentants. Conception ds plus démocratiques, certes. Cette énorme machine possède un bureau et un secrétariat permanents.

Un tournoi gigantesque

Le président du club, M. Vionnet, peut mettre en exergue, comme nous l'avons dit plus haut, deux sections très représentatives : le rugby et le volley. Celui-ci évolue cette année en première division nationale (rappelons que la première division française ne comprend que dix clubs). Depuis vingt ans, l'équipe première n'a jamais quitté les premiers rôles, descendant quelquefois en deuxième division, mais remontant immédiatement l'année d'après parmi l'élite. Quant au rugby, son équipe fanion joue sa montée en Nationale 1, et tout le monde y croit fermement. Même la Fédération française qui, détail cocasse, a envoyé des contrôleurs vérifier les recettes et a exigé la construction d'une barrière autour du stade Hunebelle pour éviter tout resquillage la saison prochaine. C'est dire si les choses se présentent favorablement dans le monde ovalien de Clamart.

Vice-président du Club et président du Volley, André Deschamps est un homme à la voix douce et au langage châtié. Ancien professeur de mathématiques, ancien champion de natation, il a consacré toute sa vie au sport et préside aux destinées du volley clamartois depuis plus de trente ans. La prise en charge de 200 joueurs demande une énergie souvent incompatible avec la vie de famille et, à plus de soixante ans, André Deschamps connaît tous ces problèmes mieux que personne.

« Notre budget est de vingt-cinq mille francs. Mais c'est de soixante mille francs dont nous avons besoin. Alors nous avons créé des plaquettes avec des photos, des affiches, et surtout notre tournoi annuel. J'ai reçu pour cette

année 400 propositions de participation. Je ne peux malheureusement en recevoir que 340.

« Pour essayer de garder les joueurs toute la journée au stade, nous avons mis en place une buvette. Et je dois avouer que nous prions pour que le temps soit clément le jour du tournoi, car sans les bénéfices de cette buvette toute la saison sera compromise. »

Nous devons ajouter, que si on excepte les cross hivernaux à la popularité croissante, nous voyons peu de manifestations populaires dans quelque sport que ce soit qui regroupe 3 000 participants disputant une dizaine de compétitions au même endroit en une seule journée.

Tant pis pour les rugbyens si leur pelouse met deux mois à se remettre de ses émotions.

Infrastructure

Les plannings ne sont pas toujours simples non plus à édifier. A part le stade Hunebelle où le football et le rugby se partagent la seule et unique pelouse avec tribunes, la Ville possède le stade de la Plaine, immense terrain de sport, près du bois. Cinq gymnases scolaires et une piscine de 25 m complètent l'ensemble.

Une école de sport a été créée il y a huit ans. Des professeurs de gymnastique s'occupent en permanence de six cents enfants.

Un petit air provincial

Que ce soit le tennis (la section la plus importante avec ses 700 adhérents), la danse, la natation, le judo, le cyclisme, le volley, un sentiment de famille émane du C.S.M. Clamart. Les entraînements et la direction sont aux mains de familles, d'habitants de la Ville et n'en sortent pas. C'est pourquoi on y voit une équipe de rugby évoluant presque dans le climat de petites cités du sud de la France. C'est pourquoi Clamart, à quelques mètres de la capitale, revêt un côté provincial assez étonnant.

Gilles PETIT.

sports

SECTION RUGBY

POUSSINS

CHALLENGE « LE GALLO »

9 mai. — FINALE : CASG - CSMC 8-4 (après prolongation).

BENJAMINS

CHAMPIONNAT HAUTS-DE-SEINE

25 avril. — FINALE : CASG - CSMC 0-20.

CHAMPIONNAT ILE-DE-FRANCE

9 mai. — QUART DE FINALE : BRIARD - CSMC 8-12 (championnat en cours).

CHAMPIONNAT U.F.O.L.E.P.

16 mai. — DEMI-FINALE : SAINT-MAUR - CSMC 0-12 (championnat en cours).

MINIMES

CHAMPIONNAT U.F.O.L.E.P.

22 février. — DEMI-FINALE : PUC - CSMC 0-12.

7 mars. — FINALE : PUTEAUX - CSMC 0-14.

POULE QUALIFICATIVE AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

18 avril. — CSMC - BEGLES 4-0.

2 mai. — AUCH - CSMC 4-4.

Classement : 1^{er} : CSMC (qualifié)
2^e : BEGLES (quart de finale)
3^e : AUCH

CHAMPIONNAT DE FRANCE

9 mai. — QUART DE FINALE : CHALONS - CSMC 3-0.

CHAMPIONNAT HAUTS-DE-SEINE

4 avril. — DEMI-FINALE : SURESNE - CSMC 10-11 (abandon faute de dates libres).

CADETS

(Non qualifiés en championnat de France)

CHAMPIONNAT ILE-DE-FRANCE

11 avril. — QUART DE FINALE : « Galeries Lafayette » - CSMC 7-24.

25 avril. — DEMI-FINALE : PUC - CSMC 9-19.

9 mai. — FINALE : GONESSE - CSMC 13-7.

JUNIORS

(Non qualifiés en championnat de France)

25 avril. — AMICAL : MASSY (seniors) - CSMC 4-6.

CHALLENGE « MAJOUR »

9 mai. — DEMI-FINALE : PUC - CSMC 11-21.

16 mai. — FINALE : VINCENNES - CSMC 4-19.

SENIORS RÉSERVE

POULE QUALIFICATIVE AU CHAMPIONNAT deuxième (qualifié)

PHASES FINALES CHAMPIONNAT DE FRANCE

14 mars. — 1/16^e FINALE : POITIER - CSMC 6-13.

4 avril. — 1/8^e FINALE : NIORT - CSMC 18-3 (Niort termine champion).

SENIORS PREMIÈRE

CHALLENGE DE « L'ESSOR »

7 mars. — QUART DE FINALE : HENDAYE - CSMC 22-10.

POULE QUALIFICATIVE AU CHAMPIONNAT DE FRANCE premier (qualifié)

Meilleur premier du championnat

PHASES FINALES CHAMPIONNAT DE FRANCE

29 février. — 1/32^e FINALE : DOLE - CSMC 6-13.

14 mars. — 1/16^e FINALE : PTT LYON - CSMC 4-25.

28 mars. — 1/8^e FINALE : TARASCON - CSMC 20-9 (après prolongation).

RÉSULTATS DE LA SECTION FOOTBALL

L'équipe senior 1 monte en Première Division.

3 équipes de jeunes : juniors, cadets, minimes en Finale de la Coupe des Hauts-de-Seine.

3 équipes de jeunes : minimes 3, pupilles 3, poussins 2 en Finale du Challenge Henri Sellier.

Nous avons la joie d'apprendre que M. et Mme CEVRETO, demeurant 78, rue Denis-Gogue à Clamart, ont fêté le 65^e anniversaire de leur mariage le 18 avril 1976.

Nous exprimons aux époux nos félicitations et leur souhaitons une parfaite santé.

RÉSULTATS DU VOLLEY-BALL (SAISON 1975-1976)

Les équipes seniors masculins et féminins se maintiennent en Première Division Nationale.

L'équipe junior masculins est champion de France 1976.

L'équipe junior féminine a été battue en 1/4 de Finale du Championnat de France 1976.

L'équipe cadet masculins a perdu la Finale du Championnat de France 1976.

SECTION NATATION

Notre section participe à de nombreuses compétitions en Fédération française de natation et une de nos nageuses s'est notamment distinguée aux critères régionaux (Comité de l'Ile-de-France) qualifiée pour les critères nationaux, il s'agit de Muriel Schaffter : 17^e en crawl, 1'13"8 ; 16^e en dos, 1'29"7.

Nos nageurs ne cessent d'améliorer leurs temps grâce à un entraînement soutenu et nous pensons obtenir de très bons résultats dans les mois à venir.

Notre section, l'an dernier, était classée sur le plan national 298^e. En ce qui concerne la saison 76 nous avons progressé de plus de 80 places, puisque nous sommes classées à la 214^e place.

Le Bureau de la section Natation.

1976
CLAMART
FLEURIT



Pour les petits et les grands... venez à

LA JOIE D'OFFRIR

JOUETS • CADEAUX • LUSTRIERIE

— ARTICLES DE VOYAGE ET POUR ÉCOLIERS —

8 et 10, avenue Jean-Jaurès, 92 - CLAMART

Tél. : 642-42-98

SECTION PING-PONG

Championnat de Paris : promotion Honneur.

9 matches : 7 victoires, 1 défaite, 1 match nul.

Classement général : C.S.M.C. deuxième à un point du premier.

Cette équipe monte en division honneur.

Départemental I : 10 matches : 9 victoires, 1 défaite.

Classement général : C.S.M.C. premier, deux points d'avance.

Montée probable en régional 3.

Départemental II : classement général troisième.

Championnat F.S.C.F. : les matches sont terminés, les poules de classement montées et descentes sont en cours.

Je fais du judo parce que c'est un sport passionnant !

Oui c'est passionnant ! On a tout dit sur le judo ou presque... On a venté sa très belle valeur éducative, ses bienfaits sur les plans physique et moral, on a insisté sur la confiance en soi qu'il donne à ses pratiquants, sur l'équilibre physique qu'il leur confère par le contrôle de leur corps, de leurs attitudes et de leurs gestes...

On a parlé du sens de l'amitié qui unit les judokas, adversaires et partenaires à la fois... Mais le plaisir intense que l'on éprouve à découvrir ses principes, à percer ses secrets, à prendre conscience de leur efficacité dans leur application, ce plaisir là ne s'explique pas, il se vit.

Le judo ne se laisse pas forcément appréhender dès le premier contact, il faut le chercher, mais quand enfin on commence à le comprendre, quelles joies !

C'est cela probablement qui fait classer les judokas comme des sportifs vivant dans un monde un peu particulier.

Ce monde, c'est celui d'un plaisir commun, ressenti au plus profond de soi-même, intime et néanmoins partagé, vif et rare...

Cette voie passionnante des plaisirs du judo se trouve à votre portée, dans le cadre du C.S.M.C. « Section Judo » qui met à la disposition de ses adeptes trois dojos parfaitement équipés et très bien encadrés par des professeurs hautement qualifiés, titulaires du Bre-

C.S.M.C.

SECTION JUDO

vet d'Etat de Professeur de Judo de la F.F.J.D.A.

Ces dojos sont situés dans différents points de notre commune :

Centre Piscine « Rue de Meudon »
— Clamart Centre.

Professeur : M. Buc.

Responsables administratifs :

M. Hennion, M. Fekete.

Ouverture des cours :

lundi et vendredi : de 18 h à 20 h
mardi et jeudi : de 18 h à 20 h.

Gymnase de la Garenne « Rue de la Boucillière » — Petit-Clamart.

Professeur : M. Chamant.

Responsables administratifs :

Mme Vincent, M. Coudol.

Ouverture des cours :

lundi et vendredi : de 18 h à 21 h.

Gymnase de la Plaine « Rue de Bretagne » — Petit-Clamart.

Professeur : M. Gauguet.

Responsable administratif :

M. Bernard.

Ouverture des cours :

lundi et vendredi : de 18 h à 21 h.

Les responsables sont à votre disposition pour tous renseignements concernant le judo.

Un bureau permanent est également à votre disposition chez M. Bourbon « La Hutte », 235, avenue Victor-Hugo à Clamart.

Un quatrième dojo peut se constituer dans le cadre de la Section Judo du C.S.M.C. au lycée Intercommunal, rue Fontenay à Clamart. Les jeunes sportifs : Poussins, Benjamins, Minimes, Espoirs, Juniors, Seniors, qui désireraient pratiquer le judo dans l'ambiance de ce gymnase, sont invités à formuler leur candidature dès à présent, pour préparer la rentrée sportive 1976-1977.

Ecrire à : M. PEROCHON Michel

Président de la Section
62, avenue Schneider
92140 CLAMART

et donner votre nom, prénom, âge et adresse.

LE VOLLEY CLAMARTOIS

C'est la section du Club Sportif Municipal qui continue à faire l'honneur à notre ville et son grand mouvement jeune et sportif. Il est inutile de commenter et de tresser des couronnes : l'énumération des succès de la saison 75-76 qui s'achève, force notre admiration pour la régularité des efforts et du travail accomplis par une équipe de dirigeants présidée depuis 35 ans par M. Deschamps.

M. Fonteneau, maire et pas mal de personnalités clamartaises ont assisté le samedi 15 mai à la partie finale du championnat de France junior, qui mettait face à face les étudiants de Marseille aux nôtres. Après un match équilibré le C.S.M. Clamart devait l'emporter et les Clamartois devenaient champions de France. Partie serrée, le C.S.M. vainqueur par 3 sets à 1 (15-3, 13-15, 15-13, 15-10).

Voici les noms des Clamartois qui composaient notre équipe : MM. BELNA, AUNE, AUQUIER, CLEVENOT, DELSOL, ENAULT, LE FALHER, SAYOL, SCHEERS.

Mais il faut souligner aussi que les équipes I, masculine et féminine qui étaient grimpées en Division nationale, s'y sont maintenues, et qu'elles comptent donc parmi les 8 meilleurs clubs français pour 76-77. Que l'équipe II masculine est 3^e en Ile-de-France, que les juniors filles n'ont été battues qu'en demi-finale par l'A.S.U. Lyon 3 sets à 2 en Coupe de France qui était remportée par les Lyonnaises, que ces mêmes juniors-filles sont championnes de l'Ile-de-France, que les cadets C.S.M. ont été en finale de la Coupe de France devant Montpellier, que le club jumeau, le Volley-Club Municipal, montera sûrement en Excellence parisienne à la fin de sa troisième année d'existence.

Mais ajoutons encore que le Clamartois GEILER est devenu international, et que Miles DREVET et QUINTILLAN ont été sélectionnés pour l'équipe de France.

Le grand tournoi d'ouverture annuel aura lieu les 25 et 26 septembre prochain.

FOOTBALL

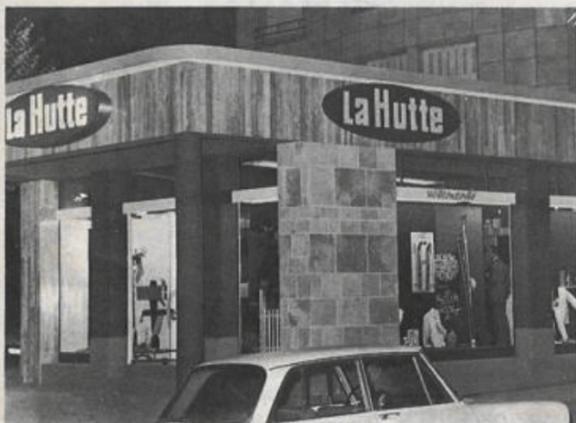
■ FOOTBALL : nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs sportifs que le C.S.M. Clamart sortira enfin du long « purgatoire » de la Promotion de 1^{re} division, pour compter dès l'ouverture de la saison 76-77 en 1^{re} Division. Félicitations aux dirigeants et à une équipe bien soudée de jeunes qui doivent encore progresser.

SECTION DANSE

■ SECTION DANSE DU C.S.M. CLAMART : Une « première » dans le Gymnase du Lycée Intercommunal. Le groupement des Activités culturelles et Artistiques du nouveau lycée, avait demandé à la section danse du C.S.M. de prêter son concours pour un premier spectacle, le mardi 11 mai à 17 h 30.

Beaucoup de lycéens — des deux sexes — assis sur le plancher de bois du gymnase ont donc d'abord applaudi la chorale du lycée qui réunit une vingtaine d'élèves, sous la direction de Mme PERIC, conseillère principale d'éducation, et qui ont chanté deux négro-spirituels. Ils ont été ensuite captivés par le spectacle de danses qui leur a permis d'établir des comparaisons entre les pas de base de la danse classique ou académique, et les mouvements de MODERN-JAZZ. Le programme prenait fin après trois ballets-jazz, qui furent bissés et qui reçurent l'adhésion enthousiaste du public.

C.F.



l'évasion c'est

La Hutte

M. BOURBON — Tél. : 642-65-72

Vêtements Sports

CAMPING — LOISIRS — TENNIS

CHASSE SOUS-MARINE

235, avenue Victor-Hugo

92140 CLAMART

Dominique

PRÊT-A-PORTER FÉMININ

JEANS



Pour cause travaux

GRANDE BRADERIE

“ JUIN - JUILLET ”

Prix sacrifiés

5, rue Hébert

92140 CLAMART

Place de la Gare

Tél. : 642.63.07



LA QUATRIÈME EXPOSITION DE CARTES POSTALES

loisirs
culture

La Quatrième Exposition de Cartes Postales et Photographies Clamartaises a été présentée à la Mairie, du 17 avril au 2 mai. Elle a connu un succès au moins égal, sinon supérieur, à celui des trois précédentes années. Les commentaires et signatures, relevés par centaines, au Livre d'Or, témoignent avec une émouvante simplicité, de l'attachement de la population à cette présentation qui devient au fil des ans, l'une des festivités « Loisirs et Culture » les plus recherchées.

A peine les portes sont-elles closes que l'on réclame déjà la prochaine exposition !

Les Clamartois de tous âges en effet, ceux de naissance, comme les nouveaux, portent le plus grand intérêt à ces images naïves et simples, prises sur le vif de l'événement et du lieu. Les merveilleux agrandissements invitent à la rêverie, à l'évocation des souvenirs, à la recherche des jours heureux, autant qu'aux souhaits d'un urbanisme à l'échelle humaine, conservant aux sites, leur âme et leur esprit séculaire. — Aux heures d'affluence, il y en eut beaucoup, la Salle des Fêtes était l'image d'une place du village, animée et joyeuse ! — On se croyait à la campagne, à l'ombre de la Tour Ronde et du Clocher. Des

groupes sympathiques se formaient écoutant les explications d'un guide improvisé. Un courant de joie communicatif passait dans les cœurs à en juger par les sourires et les effusions de retrouvailles.

La visite des écoliers de Clamart, sous la conduite de leurs professeurs — une trentaine de classes — a été le point haut en émerveillement de l'Exposition. Ces visites de jeunes élèves ont permis de mesurer l'intérêt que nos enfants portent aux anciens métiers, à la géologie, aux manières de vivre d'autrefois, aux costumes, aux jeux, aux communi-

fications, aux activités distractives et sportives du passé, — autant qu'aux débuts de l'aviation de Villacoublay ou de l'automobile, dont l'ancienne avenue du Bois de Boulogne était la piste d'essai des usines voisines. — Bien des enfants, carnet de notes en mains, se sont trouvés une vocation d'historien devant ces images !

Les panneaux des hôtes illustres de Clamart, à travers les siècles, celui de la Libération, les vitrines évoquant par la gravure, la peinture, la sculpture, le livre ou l'objet, les souvenirs clamartois, ont vu de longues stations d'esprits curieux de tous âges, avides de connaître, de réfléchir et d'aimer.

Une cinquième exposition se prépare. — Pour répondre au vœu unanime, elle sera accompagnée de la parution de « Clamart par la carte postale ancienne » — petit album qui permettra aux amoureux de Clamart, de se promener dans les vieilles rues, dans les quartiers, de découvrir à travers ce qui passe, ce qui demeure et veut demeurer toujours.

En dépit des changements, que de cœurs du terroir restent profondément attachés à « l'Age d'Or » de la carte postale illustrée — qui a particulièrement honoré notre village et son bois, dans les albums de famille !



Pour la quatrième fois, le Comité des Fêtes a eu la joie de voir se dérouler, sous son égide, le bal costumé de la mi-carême.

Dans la salle du gymnase décorée, un peu plus de 500 personnes furent accueillies, le service d'ordre exigeait une tenue correcte afin que ce bal garde sa réputation d'élégance et de bon ton.

De nombreux costumes se remarquaient dans des styles très différents : couple royal François I^{er}, la Marquise Louis XV, l'homme-violon, le couple Henri III, la sirène, le rat d'hôtel, sans oublier le photographe 1900, etc.

L'orchestre JACKY CLAIRVAL a su créer une excellente ambiance pendant toute la soirée. L'attraction prévue au programme « CHANTAL et DUMONT » a dû être annulée, ce dernier ayant été victime d'un accident et il a fallu, en très peu de temps, chercher un autre spectacle, « LES PATINEURS ARTISTIQUES », du Casino de Paris, qui étaient exceptionnellement libres ce jour-là.

Les spectateurs n'ont rien perdu car leur démonstration était de classe et fort appréciée si l'on en juge par les applaudissements bien nourris qui ont salué leur numéro.

Le moment très attendu était le résultat du concours de costumes. Il faut avouer que le jury a été très embarrassé, car chacun avait fait preuve d'originalité, d'imagination et de grande élégance.

Une vingtaine de prix en espèces ont été distribués d'une valeur de 400 F à 100 F, également des lots importants offerts aussi par les firmes suivantes que nous tenon ici, encore à remercier :

- Les Entreprises BOUYGUES et J.-P. VILETTE.
- Les Etablissements FERET - PHILDOGIL - TÉLÉ CONDORCET.
- Les sociétés COCA COLA - CHAMBOURCY - S.E.B. - les produits du MAIS.
- Les concessionnaires RENAULT (GILSON) SIMCA CHRYSLER (MEDICIS).
- Les assurances ADAM et METAYER VOYAGES.

Parmi le courrier reçu, une personne qui assistait à cette soirée, nous a vivement félicités. C'est un encouragement compte tenu du travail effectué par tous les membres du Comité des Fêtes, notre objectif étant de faire le maximum pour distraire nos concitoyens.

B. GODFROY,
Conseiller Municipal,
Président du Comité des Fêtes.

L'ensemble des couples



BAL COSTUMÉ DE LA MI-CARÊME 3 AVRIL 1976



1^{er} Prix : M. et Mme Delemotte

Lettre reçue de Mme Gabourin

21 avril 1976.

Messieurs,

Ce bal de la mi-carême du 3 avril courant fut une réussite à mon avis. Tous mes compliments. L'accueil, l'élégance des danseurs était de bon ton ; l'orchestre un peu bruyant sans doute mais pensant aussi bien aux jeunes qu'aux moins jeunes pour les danses anciennes. Le spectacle des costumes très agréable. Encore merci, pour cette excellente soirée.

J'ai battu la campagne pour recruter d'autres danseurs costumés pour l'année prochaine.
Je vous prie d'agréer...

CONCOURS NATIONAL DE PHOTOGRAPHIE 75-76

Notre section Photo participant à la Coupe de France ne prend donc pas part au Concours national. Le Comité directeur de la Fédération a désigné comme membres du jury pour la quatrième série « Bonheur » de cette compétition :

MM. Marc Paynard du P.C. Compiègne ; Eugène Le Rigoleur, Société française de Photographie, et Mlle Martine Villette du C.P.C. Clamartois. Cette sélection honore notre club. Nous pouvons préciser, à ce sujet, que Martine Villette, auteur du poème sur ce thème a obtenu la meilleure note en Coupe de France avec une photo intitulée... « Bonheur »... qu'elle serve d'exemple aux nouveaux adhérents qui doutent d'eux-mêmes et pensent ne jamais pouvoir atteindre ce stade.

« Pensez vos photos avec le cœur, le reste n'est que technique... »

LEHODEY.

COUPE DE FRANCE DE PHOTOGRAPHIE

Les deux dernières séries de la Coupe de France ont vu notre club se classer honorablement. En série « Divers » le C.P.C. Clamartois s'est classé premier. Dans la dernière série, dont le thème était cette année « le Bonheur », nous avons obtenu la sixième place.

Au classement général, après quatre séries, représentant quarante photos, nous figurons en quatrième place, derrière les clubs réputés de Marignanne, Macon, Compiègne, et devant Lyon, Nantes, Montparnasse (vainqueur de la précédente coupe), etc.

Ainsi, d'année en année, notre progression se confirme et pour peu que les jeunes qui ont découvert notre section Photo veuillent bien se donner un peu de mal, tous les espoirs nous sont permis pour la prochaine coupe.

TOUTE LA RADIO

E. ROPTIN

14, avenue P.-V.-Couturier

92140 CLAMART — Tél. : 642-25-07

RADIO — T.V. — HI-FI — ÉLECTRO-MÉNAGER
DISQUES — PHOTO

Dépannage rapide NOIR et COULEUR

DISTRIBUTEUR
OFFICIEL
Radiola

J. peignon

CLOTURES EN CHATAIGNIER
TREILLAGES — PIEUX — TUTEURS

109, av. Victor-Hugo - 92140 CLAMART — Tél. : 642-00-42

J.-P. CONDY

fondée en 1938

AGENCE MIGNAT - Transactions Immobilières - Gestion

Tél. : 642-63-93 — 43, bd des Frères-Vigouroux

agréée SNPI

près central téléphonique de CLAMART 92 - MALAKOFF

GALLET - DELAGE

S.A.

SPECIALISTE DE L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE PUBLIC
17, rue du 14-Juillet, 94 - LE KREMLIN-BICÊTRE

Tél. : 588-05-53 et 21-53

Signalisation lumineuse, réseaux électriques HT - BT
Postes de transformation. Entreprise agréée par l'EDF
ÉCLAIRAGES DE STADES

Agence Citroën

"LE PARIS"

tél. : 642-67-49

7, rue de Vanves



92 - CLAMART

Textiles - Décor

TISSUS D'AMEUBLEMENT
RIDEAUX — LINGE DE MAISON
TAPISSERIE — DÉCORATION

197, avenue Victor-Hugo, CLAMART - Tél. : 736-05-52
(Anciennement : 28, rue Lazare-Carnot)

TERRASSEMENT MÉCANIQUE ET MANUEL

pour immeubles — sous-œuvres — sous-sols profonds — égouts

ENTREPRISE ANDRÉ MOSER & Cie

6 bis, rue de la Ferme

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT — Tél. : 605-99-93

604-44-82

DÉPÔT A CLAMART, VOIE D'IGNY

Schlumberger

études et productions SCHLUMBERGER

Tél. : 645-21-42

26, rue de la Cavée

92142 CLAMART

LE CINÉMA D'AMATEUR AU C.E.S.

Les élèves du C.E.S. Bretagne à Clamart ont présenté, dans diverses manifestations locales ou régionales, des films super 8 qu'ils avaient réalisés et qui ont été récompensés par les jurys, sinon pour leur perfection technique, mais pour leurs qualités d'imagination.

Il y a là, en effet, une expérience intéressante dont nous allons préciser ici les buts, l'organisation et les résultats.

C'est dans le cadre des 10 % du temps pédagogique laissés à la libre disposition des établissements du second degré que cette activité a trouvé sa place. La réalisation d'un film destiné à un public nous a semblé être une motivation puissante propre à éveiller et à développer chez les enfants les aptitudes et les goûts les plus divers ; c'est en outre un travail d'équipe avec tous les bienfaits éducatifs que cela comporte ; c'est enfin un apport culturel par l'initiation au langage cinématographique et aux différentes techniques mises en jeu.

Dans un premier temps, avec la collaboration des professeurs de lettres un concours de scénario est ouvert entre toutes les classes du C.E.S. qui désirent y participer. Le scénario présenté doit être l'œuvre d'une équipe, voire de la classe tout entière. Tous les sujets sont admis à la seule condition que le film soit techniquement réalisable avec des moyens d'amateurs et que sa durée de projection n'excède pas 15 minutes. Un jury composé de professeurs et d'élèves est chargé de retenir le meilleur ; la classe dispose de 3 mois pour réaliser son film.

La seconde phase est celle de l'initiation à la technique et à l'expression cinématographique. Elle se présente sous la forme de deux ou trois exposés d'une heure faits à l'ensemble de la classe par l'animateur adulte. Si un ciné-club existe dans l'établissement, ce qui est le cas pour le C.E.S. Bretagne, l'examen critique d'un film professionnel peut compléter l'exposé dogmatique.

Vient ensuite le découpage, transposition du scénario en séquences et en plans. Travail collectif passionné faisant l'objet de vives discussions entre les élèves et aboutissant à un programme de tournage soigneusement minuté, prévoyant la nature de chaque plan, les mouvements de caméra, le bruitage et les dialogues. Ce programme est photocopié et distribué à tous les élèves de la classe ; cette précaution permettra de comparer le film réalisé avec l'idée qu'on pouvait s'en faire au départ.

Nous sommes prêts pour le tournage ! Mais avant, il nous faut résoudre un problème délicat : la distribution des fonctions et des rôles. Les filles sont surtout attirées par l'interprétation. Il va falloir faire comprendre que ce n'est pas nécessairement le plus important. Les équipes sont alors constituées : prise de vues, éclairage, scripts, sonorisation, montage. Dans les premiers films présentés au public, la caméra était souvent tenue par un adulte, mais dans le film actuellement en cours de tournage, le caméraman et son assistante ont 13 ans et les résultats

sont excellents. Il est important de projeter aux enfants les bobines telles qu'elles rentrent du laboratoire, ce qui met en évidence l'importance du montage.

Le montage est effectué par une équipe réduite (deux ou trois), mais le résultat est soumis à l'ensemble de la classe qui peut exiger des modifications.

La sonorisation parachève le film. Les dialogues sont repiqués en play-back sur la bande sonore. C'est, techniquement, le point faible de nos films.

Nous signalerons, pour terminer, les difficultés rencontrées. Les prises de vues en extérieur sont tributaires de la météo, il faut souvent remettre une séance d'une semaine à une autre, ce qui met à rude épreuve la patience des enfants. La maladie d'un interprète peut tout compromettre. Attention à la longueur des cheveux, au bronzage après un séjour en montagne, aux changements vestimentaires ! La scripte doit ouvrir l'œil !

Œuvre d'équipe faisant appel à l'imagination, à la minutie, au sens esthétique et à la persévérance, le film d'amateur s'est révélé éminemment éducatif en milieu scolaire.

Notre adhésion au Ciné-Photo-Club Clamartois est l'expression de l'intégration du C.E.S. dans la vie de la commune. Elle permet aux jeunes de bénéficier de l'expérience de leurs aînés et au Club d'espérer une moisson de nouveaux membres dans les prochaines années.

UNE VISITE A L'AÉRO-CLUB DE CLAMART

Savez-vous que l'on fabrique à Clamart des moteurs d'avion ? Savez-vous que des Clamartois qui ont été des élèves de l'Aéro-Club local sont aujourd'hui pilote de Boeing, moniteur de vol à voile à Saint-Cyr et à Toussus-le-Noble ? Et savez-vous encore qu'en aéro-modélisme, en vol de modèles réduits, la France est vice-championne du monde, ex-æquo avec l'Allemagne de l'Est et talonnant les Russes aux concours internationaux de 75 ?

Comme tout cela, et bien d'autres choses, n'ont jamais été dites dans la presse, j'ai le plaisir d'en offrir la primeur à notre Bulletin municipal, après avoir effectué une longue visite à l'Aéro-Club et interrogé les principaux responsables de cette captivante formation technique, sportive et... presque industrielle !

La présidente-fondatrice en est toujours la très active Mme veuve Paul Andrillon, le président en exercice M. Michel Helygen et le directeur technique M. Lussicic.

Les jeunes, à partir de douze ans, peuvent aller au siège, rue Louis-Guespin, les mercredis, mais aussi avec les adultes — jusqu'à 70 ans — tous les soirs et les samedis.

Depuis la fondation, les adhérents sont initiés à la construction des cellules... et qui volent et participent à des concours. Mais, j'ai cette fois surtout voulu savoir comment et pourquoi les modèles réduits clamartois se passaient des moteurs que l'on trouve dans le commerce de l'équipement aéronautique. Ils sont, en effet, munis de moteurs construits de toutes pièces sur place, et en partant

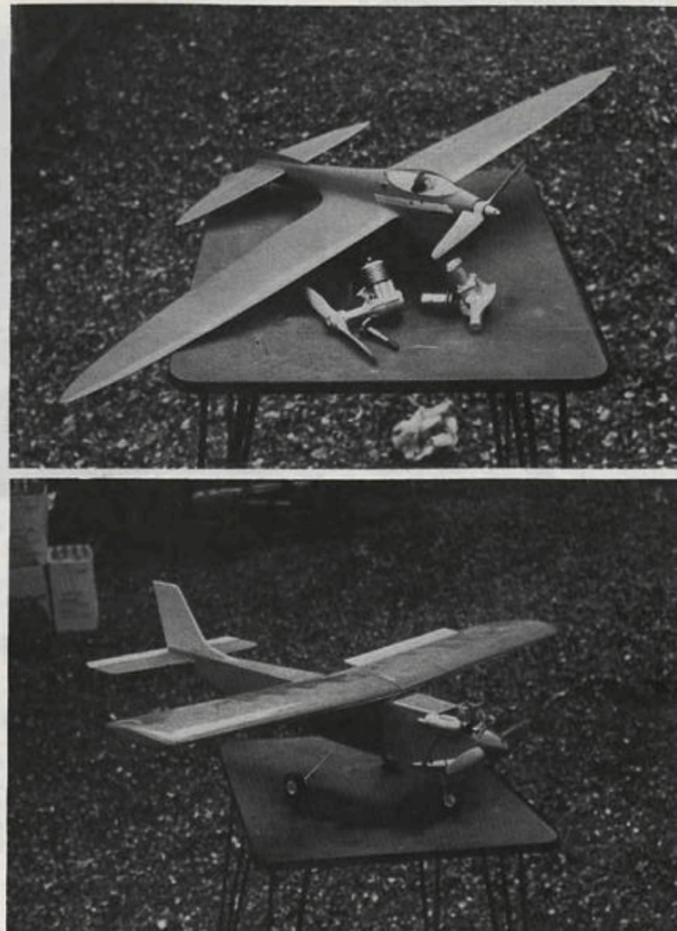
de métaux bruts travaillés sur le tour de l'Aéro-Club.

C'est M. Lussicic qui m'a détaillé ce moteur qu'il a mis au point lui-même et qu'il a pu réaliser après deux ans de recherches et d'essais. Le moteur a donc 2 cm³ de cylindre-huile et est de bonne puissance pour de petites cellules d'un mètre d'envergure, avec peu de frais de consommation. Il est de système Diesel à compression variable, sans soupape, et d'une puissance d'un demi Hp. Il propulse de petits avions à 160 km/h et il fonctionne avec un mélange de pétrole-éther-huile de ricin, plus quelques gouttes de différents produits ou parfums recherchés par les chimistes du club. Le réservoir de 7 cm³ est l'égal de celui des concurrents rencontrés dans les concours internationaux. Il permet d'accomplir en trois bonds les 100 tours en vol circulaire, obligatoires dans tous les championnats. Rayon du cercle : 15,90 m. Le plein du réservoir permet un parcours de 30-33 tours, si bien que les avions sont obligés d'atterrir deux fois pour refaire le plein. Ces 100 tours font 10 km qui doivent être accomplis en cinq minutes maximum y compris les temps de ravitaillement. Chaque équipage à terre comprend un pilote qui conduit la manœuvre et un mécano qui pourvoit au ravitaillement sans perdre une seconde.

Fin 1975, l'A.C. comprenait environ 60 élèves et membres actifs. Il pourrait y en avoir un peu plus, mais avec un apport d'adultes compétents. L'A.C. rappelle que les élèves appelés à prendre part aux compétitions sont emmenés en visite dans les aéroports publics et privés, et qu'ils peuvent y recevoir le baptême de l'air et aussi les premières initiations à la conduite en vol. Ces leçons développeront sans doute leur vocation naissante et leur ouvriront des horizons sur toutes situations dans l'aéronautique.

La municipalité aide l'A.C. par une subvention. N'est-ce pas là, l'un des meilleurs placements des fonds publics ? Ce qui sort de l'A.C. est tout à fait positif. Son action est instructive et fait naître des vocations. Mais ses dirigeants demandent que, de notre jeunesse, curieuse, surviennent quelques renforts pour étoffer ses cadres techniciens, électroniciens et chimistes.

Claude FORBIN.



**DEUXIÈME
CONCOURS LOCAL
D'ENREGISTREMENT
SONORE**

Le Ciné Photo-Club Clamartois organise pour la deuxième année consécutive un concours local d'enregistrement sonore.

Chaque participant pourra obtenir le règlement du concours en s'adressant :

- 1) au président administratif :
M. Plais, 9, rue des Sablons,
92140 Clamart ;
- 2) au responsable de la Section Son : M. Kaufmann, 21, rue Gambetta, 92140 Clamart.

Compte-tenu des divers avis formulés à l'occasion du premier concours local d'enregistrement sonore, le règlement sera mis à votre disposition, sur demande, avant le 30 juin, de sorte que les amateurs d'enregistrement sonore puissent utiliser la période des vacances pour effectuer les prises de son susceptibles d'être présentées au concours local de la saison prochaine.

R. KAUFMANN.

les fleurs...

un

bonheur

simple



LE VOYAGE A LUNEBOURG



Dans le cadre du jumelage avec la ville allemande de Lünebourg, et comme indiqué dans le précédent bulletin municipal, un voyage a été organisé au mois de mars pour des élèves de deux C.E.S. de Clamart.

Les lenteurs administratives n'ayant pas permis de faire bénéficier ce voyage de la subvention de l'Office franco-allemand de la Jeunesse, la Municipalité s'est substituée à cette aide pour que ce voyage ait bien lieu dès cette année dans des conditions très avantageuses pour les familles.

Les professeurs d'allemand accompagnateurs ont bien voulu nous raconter leur voyage :

« Nous sommes allés à Lünebourg et ce voyage nous a donné le désir d'y retourner. Nous étions 46 : 25 élèves du C.E.S. Bretagne, 19 du C.E.S. des Petits-Ponts et 3 accompagnateurs professeurs d'allemand. Partis le 17 mars, nous sommes revenus le 31 de ce même mois, en grande partie donc pendant les vacances scolaires. Nous y étions contraints par des impératifs administratifs et scolaires. L'inconvénient de cette période est bien sûr le froid régnant à Lünebourg qui se trouve très au nord de l'Allemagne.

Le coût du voyage a été très modique (ceci du fait des efforts de lancement d'échanges des deux municipalités de Clamart et de Lünebourg, dont l'aide a été très importante). Il se monte, à l'heure actuelle, à 230 F, sans tenir compte de la subvention de la Mairie qui viendra en déduction (50 % environ).

L'accueil de notre groupe par les Lünebourgeois a été très chaleureux. Le Maire de Lünebourg, M. Trebchen, a tenu à nous faire visiter la mairie, magnifique édifice qui recèle des trésors de boiseries, et la ville même. La municipalité a offert aux enfants une entrée gratuite à la piscine à vagues et une carte d'entrée libre pour quinze jours à la piscine. Les enfants ont su apprécier ce cadeau. C'est la municipalité lünebourgeoise aussi qui, exceptionnellement, pour lancer le jumelage, a financé toutes les visites et excursions en car. Les directeurs et les professeurs des établissements d'accueil ont très gentiment accepté de recevoir nos élèves, dans leurs classes, de libérer leurs propres élèves, malgré les impératifs du programme, lors des excursions pour qu'ils puissent accompagner leur correspondant. Beaucoup d'entre eux, dont particulièrement M. Tüschling et Mme Fleischauer, se sont dévoués pour organiser les sorties et autres activités et pour surveiller les enfants.

Dans leur très grande majorité, les élèves ont été émus par la qualité de l'accueil que leur a réservé la famille de leur correspondant, à tel point que ceux là même qui ne se sont guère entendus avec leur correspondant, déclarent désirer les recevoir et retourner chez eux par reconnaissance et amitié pour leurs parents.

Sur l'ensemble du groupe, seuls 3 ou 4 élèves ne désirent pas renouer de relations avec la famille d'accueil. Les familles se sont attachées à faire parler les enfants, à les intégrer à leur vie quotidienne ; certaines ont pu leur faire visiter la ville et les environs. Souvent, les enfants sont partis chargés de cadeaux, selon la gentille coutume allemande.

Dès qu'un rhume, une fièvre se déclaraient, les professeurs accompagnateurs en étaient avertis, leur visite demandée et le docteur appelé. Les médecins ont accepté de se déplacer durant le week-end, chose

plus rare en Allemagne qu'en France. Un médecin même n'a pas accepté d'honoraires d'un enfant ne possédant pas la feuille de Sécurité Sociale « E 111 ». La population de Lünebourg, en particulier les commerçants, a su être aimable et serviable envers les jeunes français.

Grâce aux proviseurs et professeurs de Lünebourg (lycées de Johanneum et Kaltenmoor) et de Scharnebeck un programme très divers et complet avait été mis sur pied. A notre arrivée, le 17 au soir, nous avons été reçus par le proviseur de Johanneum, Herr Senne, qui a offert des rafraîchissements. Les enfants ont été tout de suite pris en charge par les familles d'accueil.

Après un week-end passé en famille à faire connaissance avec leur correspondant, les jeunes français se sont retrouvés le 19 au soir pour une soirée dansante internationale qui les a enthousiasmés. Puis vint le 23, la visite de la mairie et de la ville de Lünebourg, par un temps malheureusement très froid. Le lendemain 24 eut lieu, par un temps radieux du style « grand-beau-froid », la sortie la plus réussie du séjour : le matin nous nous sommes promenés dans un immense parc zoologique où les animaux peuvent vivre libres dans une magnifique forêt de haute futaie, vallonnée à souhait. L'après-midi, une promenade de 2 heures et demie dans la lande a fatigué et ravi les enfants. Ils ont aimé ce paysage nouveau pour eux. Nous avons eu la chance d'y voir un troupeau de moutons typiques de là-bas : les Heidschnucken. Lors de cette randonnée, les enfants se sont donnés à cœur joie à des batailles de boules de neige. Le 26, nous reprenions contact, après la visite rapide de l'élevateur de bateaux, par une deuxième soirée dansante, à Scharnebeck cette fois. Le 27, un car nous a promenés toute la journée sur les bords de l'Elbe et dans les villages environnants. A cette occasion, nous avons pu voir la frontière de la R.D.A., admirer le magnifique paysage des bords de l'Elbe, les romantiques maisons à colombages des petites villes et ces villages si particuliers, construits circulairement autour d'une très grande place. Le lundi 29, nous sommes allés à Hambourg visiter le terminal des containers, intéressant mais un peu long car monotone, et le port, plus vivant. La promenade dans la ville elle-même, gâchée par un temps très froid et pluvieux, a déçu les enfants, à juste titre. Enfin, le 30, une partie de jeu de quilles a clos agréablement cette série de sorties et visites.

Les organisateurs ont essayé, lors d'une table ronde avec les enfants ce même jour, de dresser un bilan du séjour des Français à Lünebourg et de jeter les bases d'un échange ultérieur. Il est apparu que les jeunes Allemands sont très curieux et envious de connaître la France. Ils envisagent de venir à Clamart durant leurs vacances d'octobre. Le voyage prévu de la classe de Mme Kramer n'a pu avoir lieu à l'Ascension du fait de complications administratives inattendues.

Nous retournerons à Lünebourg car nous en avons d'ores et déjà fortement envie (peut-être et si possible, à une autre période surtout parce que nous y avons tous maintenant des amis. Les invitations privées pour l'été « pleuvent » déjà. »

Les professeurs accompagnateurs.



MARBRERIE DE CLAMART - INTER

181, rue de la Porte-de-Trivaux
Tél. : 631-75-03 92140 CLAMART
REMISE SPÉCIALE AUX MUTUALISTES

Enseignement Secondaire Privé

Cours MONTAIGNE

22, rue d'Estienne-d'Orves - CLAMART - Tél. 642.05.08

De la 6^e
aux CLASSES TERMINALES
Toutes séries

JEUNES FILLES — JEUNES GENS

CONTROLE PERMANENT
DU TRAVAIL
EFFECTIFS LIMITÉS

EXTERNAT ■ DEMI-PENSION

INTERNAT DE GARÇONS — 93250 VILLEMOMBLE

LE DIRECTEUR REÇOIT SUR RENDEZ-VOUS

ENVOI DE LA BROCHURE SUR DEMANDE

POMPES FUNEBRES

GENERALES

27, rue du Trosy — Tél. : 642-00-24

ANNEXE : 153, rue de la Porte-de-Trivaux
Tél. : 630.33.27

Avantages spéciaux aux Assurés Sociaux
et aux Organismes Mutualistes

**Dans les moments difficiles P.F.G.
votre conseiller pour toute la France**

ÉTUDES ET RÉALISATIONS INDUSTRIELLES
les imprimeurs techniques

49, rue du Troisy - 92140 CLAMART

Téléphone : 644.63.22



Agent **CITROËN**

AUTOBIANCHI

Ets **BEAUVAIS**

83, rue Condorcet, 92140 CLAMART — Tél. : 642-06-70
 CARROSSERIE — PEINTURE AU FOUR

c d e

3, av. Jean-Baptiste-Clément

92140 CLAMART

TÉL. : 736-28-36

642-01-66

**LIBRE
 SERVICE
 BOIS**

DISTRIBUTEUR STOCKISTE

- Bois pré-travaillés : **PROBOIS**
- ESCALIERS ESCAMOTABLES
- ESCALIER HÉLICOÏDAL « YSERON »
- FENÊTRES pour toits en pentes
- CRÉMAILLÈRES « SOVELLA »
- TIROIRS DE RANGEMENT « C.D. »
- PORTES DE SÉPARATION « M.G.E. »
- PORTES ACCORDÉON BOIS « PELLA »
- PORTES-MIROIR « WILLANDRY »
- « DALAMI »

Tout ce qui concerne votre Intérieur

- PAPIERS PEINTS
- PEINTURES
- PANNEAUX DÉCORATIFS

DÉBIT A VOS MESURES

CONCESSIONNAIRE DES

- PORTES DE PLACARDS PLIANTES
 pratiques — décoratives — pose facile

Créations San' Chris tricots

SOCIÉTÉ SAN' CHRIS

S.A.R.L. au capital de 20 000 francs
 Société d'Exploitation des Établissements HEKIMIAN
 90, avenue du Général-de-Gaulle — 92140 CLAMART
 Tél. : 644-11-63 / 644-11-55

“**E.A.M. - STOP-COTE**”

L'ÉLECTRONIQUE APPLIQUÉE A LA MÉCANIQUE

116-120, avenue Jean-Jaurès, 92140 CLAMART
 Téléphone : 644-86-36 +

MÉTROLOGIE DIMENSIONNELLE, AUTOMATISME

2-4, pl. de la Division-Leclerc, 92140 CLAMART — Tél. : 645-17-12

TRAVAUX PUBLICS — MAÇONNERIE — BÉTON ARMÉ
 CANALISATIONS — CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES
 RESTAURATION DE MONUMENTS

Entreprise Roger MOUREU

Ancienne Entreprise A. RAPINAT
 fondée en 1898

97, rue Pierre-Brossolette, 92140 CLAMART — Tél. 642-77-19

ateliers parisiens de confection

CONFECTION FÉMININE — PANTALONS DAMES

EMPLOIE DU PERSONNEL FÉMININ

114, av. du Général-de-Gaulle, 92140 CLAMART — Tél. : 630-45-47

Photo-Ciné : J. L. CROMBEZ

Spécialiste reportage MARIAGES - IDENTITÉS MINUTE
 Portraits - Industrie - Photocopies
 Travaux amateurs - Vente de matériel

132, avenue H.-Barbusse, 92140 CLAMART Tél. : 644.48.28 644.14.34

P. CLESSE

Artisan Peintre

- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS
- TOUS REVÊTEMENTS MURAUX
- TRAVAIL A FAÇON

3, rue des Garrements, 92140 CLAMART - 642.59.16



CABINET MOREAU

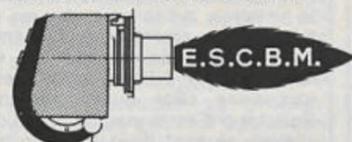
MADELEINE FABIANI, GÉRANTE

1 bis avenue René-Samuel — 92140 CLAMART
 Face à la Mairie Tél. : 642-39-93

ADHÉRENT A LA CAISSE DE GARANTIE F.N.A.I.M. SOUS LE NUMÉRO 1249

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

AGENT : « ACTA OERTLI » — « CHAPPÉE » — « CUENOD »



**ENTREPRISE
 G. Y. LUTAUD**

10, impasse des Carnets
 92140 CLAMART - 736-27-01

Dépannage rapide et entretien
 Étude de Contrat

Électronique automatique - Spécialiste Brûleurs à mazout - Chauffage central,
 brûleurs toutes marques - Mazout - Gaz - Régulation - Entretien - Réglage
 TOUTES TRANSFORMATIONS ET INSTALLATIONS EN TOUS GENRES
 TOUTE PRODUCTION D'EAU CHAUDE

ATELIERS DE FABRICATION D'OUTILLAGES

A - F - O

Siège social et Ateliers : 538, avenue du Général-de-Gaulle,
 CLAMART Tél. : 631-75-75

Moules métalliques mécanisées pour alliages légers
 Aluminium - Zamac - Moules Basse Pression
 TRAVAUX SUR MACHINES A REPRODUIRE

**Moins de
 combustible:
 autant
 de chaleur.**



Faites équiper vos portes et
 fenêtres avec les joints métalliques
 Superhermit.

Ils bouchent hermétiquement le
 moindre interstice. Parce qu'ils sont en acier «inox»
 et d'une grande souplesse.

Parce qu'ils s'adaptent à tous les types de fenêtres : en
 bois ou en métal ; à vantaux, à guillotine, basculantes, etc.

Ainsi, le froid, les courants d'air n'entrent plus
 chez vous.

Quel bénéfice ! Plus de pertes thermiques, et même 4 à
 6° de chaleur en plus. D'où une considérable économie
 de combustible.

Faites vos comptes : une installation de joints
 Superhermit est vite amortie !

Garantie de 20 ans.
 Agences dans toute la France et pose par nos spécialistes.
 Possibilité de règlements échelonnés CÉTELEM.

Joints métalliques Superhermit

79-81 Ig Poissonnière 75009 Paris 630-22-33 (8 lignes) 24 heures sur 24

Siège Social : 79-81, Fg Poissonnière, 75009 Paris, 630-22-33 (8 lignes) 24 h sur 24
 Bureaux et Direction : 21, voie d'Igny, 92140 CLAMART

VEUILLEZ M'ENVOYER SANS ENGAGEMENT DE MA PART
 VOTRE DOCUMENTATION GRATUITE N° 11531



BATIMENT

TRAVAUX PUBLICS

S.A. AU CAPITAL DE 60 000 000 DE FRANCS
 381 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
 92140 CLAMART, 6302311



NOCES D'OR

Le samedi 24 avril, après-midi, M. le Maire de Clamart, Jean Fonteneau, entouré des Maires-Adjointes et Conseillers municipaux, recevait à l'hôtel de ville M. et Mme Allard Maurice, 10 bis, rue Édouard, Clamart, accompagnés de leur famille et des amis ; M. et Mme Allard s'étaient mariés le 25 janvier 1926, à Courtalain (28), il y a cinquante ans et habitent Clamart depuis 1930.

M. le Maire, à l'occasion de cette cérémonie des Noces d'Or, fut heureux de les féliciter et rendit hommage à leur vie exemplaire.

LES NOCES

DE SOIE

C'est le titre d'un recueil de poésie que Mlle Marie-Christine Moine a rédigé dans la collection du Temps Présent à la Pensée Universelle.

Marie-Christine Moine réside à Clamart à la Cité de la Plaine.

Voici ce qu'écrivait sur son œuvre le bulletin critique du « Livre Français » dans le numéro de janvier 1976 :

« Ce recueil de vers libres dans une collection intitulée « Poètes du temps présent ». Il révèle avec bonheur un réel tempérament de poète chez une étudiante de dix-neuf ans. Sans emphase, sans affectation, les poèmes d'adolescence de Marie-Christine Moine traduisent le thème de la mort, celui de la foi, celui de la rupture. Aucune trace d'effort ni d'exercice d'école. La langue est limpide, les images à peine colorées, mais d'une grande justesse. Une rare discrétion dans l'expression des sentiments témoigne, plus encore, d'une sensibilité aiguë et d'une expérience douloureuse. Les « Noces de Soie » lèvent un peu le masque qui cachait à la fois une enfant d'apparence fragile et une âme forte.

Alors que disparaît Patrice de la Tour du Pin, il est intéressant de voir s'affirmer un jeune talent, un peu secret, mystique, animé par un idéal élevé. »

Nous croyons utile de publier l'un des poèmes de Marie-Christine Moine et de lui présenter les compliments de tous ses compatriotes.

LE TEMPS DE VIVRE

Aurai-je encore le temps
quand j'aurai tout vu et que je ne
[saurai rien
quand je n'aurai plus ni larmes
[pour pleurer
ni joie pour rire
quand j'aurai atteint le fond de ma
[solitude
aurai-je encore le temps de vivre
quand j'aurai aimé haï
quand j'aurai épuisé le rêve et
[l'illusion
et que l'oubli me fermera ses
[portes
aurai-je encore le temps
quand j'aurai tout vu et que je ne
[saurai rien
quand je me regarderai sans me
[reconnaître
et que j'aurai vendu ma jeunesse
[aux caprices de l'amertume
aurai-je encore le temps de vivre.

DISTINCTION

M. Jean DUVERNET, domicilié 12, rue Pierre et Marie Curie à Clamart, a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur, au titre du ministère de l'Éducation nationale.

Nous lui présentons nos vives félicitations.

NOUVELLES FACILITÉS D'INSCRIPTION DES ÉLECTEURS SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Toute personne désirant se faire inscrire sur la liste électorale, peut le faire chaque jour ouvrable, en se présentant à la Mairie avec ses documents d'identité personnels.

Bien entendu, cette disposition ne change rien à la période de révision de la liste électorale, qui a lieu du 1^{er} septembre au 31 décembre.

NOTRE CENTENAIRE N'EST PLUS

Alors que nous nous apprêtons à fêter le centième anniversaire de Mme Veuve MINIER, qui résidait près de ses enfants, 88, avenue Henri-Barbusse, un incident de santé a modifié ce projet. Mme MINIER décédait le 10 avril à quelques jours de son anniversaire.

M. le Maire a accompagné cette centenaire à sa dernière demeure et a témoigné à la famille les condoléances des Clamartois.



REMISE OFFICIELLE DU DRAPEAU A LA SECTION LOCALE de la FNACA

Le samedi 13 mars, une importante cérémonie avait lieu dans la salle du Conseil municipal à la mairie de Clamart.

M. Jean Fonteneau, sénateur-maire, remettait à M. Bantigny, président du Comité local de Clamart de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, le drapeau de la section locale de Clamart.

Une assistance nombreuse participait à cette manifestation, M. Mazeaud, secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports était représenté par un membre de son cabinet, M. Vauclair, député, M. Jean-Marie Guyot, conseiller général, MM. les maires-adjoints et Mmes et MM. les conseillers municipaux.

De nombreux adhérents de la section locale étaient présents et toutes les associations d'Anciens Combattants, de déportés, de prisonniers de guerre, de médaillés militaires avaient délégué des membres de leur bureau ainsi que leur porte-drapeau.

M. Fonteneau, après avoir rappelé les sacrifices de nombreux jeunes soldats engagés dans les opérations qui se déroulèrent en Afrique du Nord, s'exprimait en ces termes, en remettant le drapeau à M. Bantigny :

« Le Conseil municipal a voulu vous apporter son concours financier à l'acquisition de votre drapeau. Je vous remets cet emblème qui sera pour vous dans l'avenir le signe permanent de votre union, le témoignage de vos sacrifices pour la patrie et la volonté de servir tous vos amis regroupés dans votre Association et de défendre ensemble la paix et les libertés. »

M. Bantigny, après avoir transmis l'emblème au camarade désigné comme porte-drapeau, exprimait ses sentiments de reconnaissance à tous les participants et remerciait très particulièrement la municipalité pour le concours bienveillant apporté à la création du Comité local de Clamart de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

(Pour tous renseignements sur la F.N.A.C.A., l'on peut s'adresser au Président : M. BANTIGNY, 175, avenue Victor-Hugo à Clamart.)

GERANIUM et PETUNIA
deux "classiques" du balcon

informations locales

8 MAI : LA PUISSANCE DU SOUVENIR

Nombreuse, digne, émue, fut l'assistance au défilé pour la commémoration du 31^e anniversaire de l'Armistice de 1945.

La Municipalité, les membres du Conseil municipal, les associations d'Anciens Combattants avec leurs drapeaux, les officiers de l'hôpital Percy, les responsables de diverses associations, de nombreux Clamartois, la musique municipale, ont participé à cette démarche au cimetière pour l'hommage aux Victimes de la Guerre.

M. le sénateur-maire, Jean Fonteneau, devait exalter les sacrifices de nombreux Clamartois qui ont donné leur vie, rappeler la nécessité du souvenir et formuler l'espoir de ne plus revoir le retour des malheurs passés.

Les nombreuses gerbes de fleurs déposées au cimetière dans les divers carrés des morts, et à la place du 8 Mai 1945, représentaient l'hommage ému et constant que la population de Clamart porte à tous ceux qui sont tombés pour la défense de la Patrie.

J.F.

AIDE AUX HANDICAPÉS

1. — Renouvellement de Carte d'Invalidité.

Toute personne en possession d'une carte d'invalidité établie par les départements de l'ex-Seine ou autres doivent demander le renouvellement de cette carte au Bureau d'Aide sociale à la Mairie de Clamart.

2. — Versement de l'Allocation.

Demande écrite à faire à l'organisme qui sert ou devrait servir les prestations familiales.

— Pour les handicapés de moins de 20 ans, titulaires de la carte d'invalidité ;

— Pour les handicapés de plus de 20 ans sous condition :

- Etre de nationalité française.
- Ne percevoir aucune pension invalidité servie par la Sécurité sociale.
- Ne percevoir aucune pension vieillesse.
- Ni rente accident.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez vous adresser au Bureau d'Aide sociale à la Mairie ou à l'Assistante Sociale de votre secteur.

L'A.G.F. du Haut-Clamart

L'A.G.F. du Haut-Clamart a continué en 1975 son action au sein de notre grande cité.

- Aide sociale.
- Contacts avec les personnes âgées et les handicapés.
- Les personnes recherchant un emploi.
- Les familles ayant des problèmes que l'Association pouvait aider à résoudre.

Nous avons tenu notre permanence tous les lundis de 19 à 20 heures à la salle municipale de la Plaine.

Les membres du C.A. étaient présents, parfois quatre membres.

Toute l'année nous avons été en relation avec le service pour l'Emploi de la mairie, et bien souvent quand nous ne parvenions pas à régler certains problèmes, M. Grandjean, président de la commission, nous a rendu de grands services en prenant les candidatures.

Par ailleurs trois membres du C.A. ont eu le plaisir de travailler à cette commission.

La Bourse aux Vêtements s'est passée comme les autres années, c'est-à-dire que nous avons reçu les affaires à la Salle de la Plaine. et que nous les avons transportés rue du Guet. Nous sommes restés pour enregistrer jusqu'à 20 heures. Cette activité se fait toujours en commun avec Clamart-Centre.

Une invitation à cette Bourse a été adressée à chaque adhérent et les tracts déposés dans les boîtes aux lettres.

Nous avons visité des malades à chaque fois que nous avons eu des hospitalisations.

Cette année nous avons proposé une mère de famille pour la médaille de la Famille française (bronze) et une autre de famille pour la médaille d'argent.

Le C.A. a modifié suivant le nouveau Code de la famille les statuts de notre association, l'article en question étant le 5 ; deux points principaux ont été inclus :

- l'adhésion des travailleurs immigrés,
- l'adhésion des mères célibataires chefs de famille.

Nous pensons que dans l'avenir une plus grande participation des adhérents nous permettra de faire beaucoup plus de travail sur « La Plaine » et que nous aurons ainsi plus d'activités.

Les prêts : 1200 F ont été avancés en 1975 à des familles en difficulté, l'enquête avait été faite par trois membres du C.A.

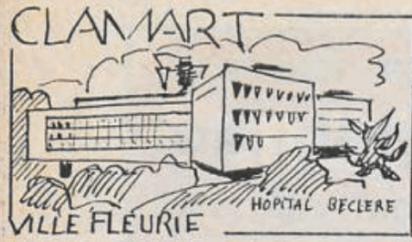
Club féminin : Il se réunit tous les jeudis, 7, allée du Nivernais, au siège de l'A.G.F.

Des mères de famille pratiquent quelques activités et font des sorties en groupe.

Dans ce rapport, nous tenons à remercier M. Fonteneau, maire de Clamart qui nous prête la salle municipale de la Plaine.

Le président,
M. ROSSIER.

P.S. — Après le vote unanime pour l'adoption du rapport moral et financier, ainsi que pour la modification des statuts, un buffet campagnard était offert par l'A.G.F. aux nombreux participants de cette assemblée.



C'est le dessin ou le texte qui figure sur les lettres à côté du cachet de la poste, pour certaines villes.

POURQUOI PAS NOUS ?

Pourquoi pas Clamart, ont pensé plusieurs personnes qui estiment que notre commune méritait bien de sortir de l'anonymat postal.

De nombreuses discussions ont eu pour but de déterminer le « message » à transmettre.

Clamart n'étant, ni une ville touristique, ni une ville balnéaire, point n'était besoin de faire de la « réclame » pour attirer des visiteurs.

Au surplus, certains estiment que, déjà, les bois sont trop piétinés par les promeneurs des fins de semaine.

Donc le « message » devait être destiné aux Clamartois eux-mêmes.

Il faut savoir que 16% des lettres postées à Clamart, sont adressées à des personnes habitants la commune.

Un sujet s'imposait d'évidence : le fleurissement.

Pour la deuxième année consécutive, notre commune est classée première dans le concours des Villes Fleuries pour le département des Hauts-de-Seine.

Il nous faut continuer, et inciter tout le monde à fleurir les maisons.

CLAMART, VILLE FLEURIE.

« Clamart, ville fleurie » est donc le texte choisi. Il convient de l'illustrer.

A mon avis, un dessin de fleur, quel qu'il soit, serait une erreur, puisque le texte exprime déjà cette idée.

Il faut donc trouver une autre caractéristique agréable de notre commune.

Trois propositions existent et le choix aurait pu se faire parmi elles.

Cependant, bien que peu importante, cette affaire nous concerne tous. Aussi, est-il bon de recueillir les avis des personnes intéressées, qui voudront bien détacher et retourner le bulletin réponse ci-dessous.

BILAN DES JOURNÉES DU SANG

M. le directeur du Centre national de Transfusion Sanguine a adressé à M. le Maire, la lettre suivante :

M. le Maire,

« Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-dessous, le bilan des Journées du Sang organisées, au mois de mars à Clamart :

- 1°) Groupe Mobile Petit-Clamart :
 — 44 volontaires (dont 4 nouveaux donneurs)
 — 42 prélèvements.
- 2°) Dispensaire municipal :
 — 192 volontaires (dont 26 nouveaux donneurs)
 — 190 prélèvements.

Ces résultats étant au total inférieurs à ceux obtenus l'an dernier à pareille époque.

Grâce à votre accord et votre appui dont nous vous remercions très vivement, le Centre national de Transfusion Sanguine a pu réaliser ces séances dans les meilleures conditions, assisté, tant dans leur préparation que dans leur déroulement, par les groupements et responsables locaux auxquels, par votre intermédiaire, nous voudrions exprimer, à ce propos, toute notre gratitude.

Il est par ailleurs évident que nous tenons, en tout premier lieu, à assurer notre reconnaissance toutes les personnes qui, lors de ces « Journées », ont, par le don de leur sang, contribué à sauver une vie humaine.

En vous remerciant de nouveau, ... »

PRÉCISIONS

Après la parution de l'avant-dernier bulletin municipal « un groupe de vieux » a renvoyé un article découpé en y ajoutant des inscriptions contre le stationnement des voitures sur les trottoirs.

Plus de précisions eut été bienvenu.

Car certains trottoirs admettent parfaitement le stationnement des voitures, s'il est correct, alors que d'autres ne le supportent pas et enfin il y a les cas limites où la gêne est plus ou moins tolérable.

Sur la superficie d'une commune, comme la nôtre, tous les habitants doivent vivre en bénéficiant d'au-moins un minimum de qualité de l'environnement.

Mais, si l'on peut dire, les « Qualités de la vie » des différentes personnes sont quelquefois opposées.

C'est toute la querelle des piétons, très écoutés en ce moment, et des automobilistes, en perte de vitesse — dans tous les sens du terme.

L'esprit de tolérance, pourrait faire qu'il n'y ait pas de « problème », mais la tolérance est en voie de disparition.

Dans certains cas, la réalisation de quelques petits aménagements, atténue bien les difficultés, et rehausse le niveau général de la qualité de la vie.

Mais pour cela, il faut un minimum de précisions.

Michel DUMANI,
 conseiller municipal,
 président de la commission
 environnement.

PROTECTION DE L'ESPACE NATUREL

Si « les Eaux et Forêts » assurent la protection traditionnelle du patrimoine municipal qu'est la forêt de Clamart, peut-être la faune qui l'habite mériterait-elle plus d'attention !

Aussi quelques Clamartois ont-ils décidé, en accord avec la Municipalité de s'intéresser aux divers animaux qui vivent en liberté dans nos bois dans le but de mieux les connaître et, si besoin est, de les protéger pour éviter leur disparition.

Ils ont créé l'Association clamartoise des Animaux de la Forêt (A.C.A.A.F.), et attendent tous ceux qui n'aimeraient pas une forêt triste, vide de tous chants d'oiseaux.

Sous la conduite de M. Benoît, ornithologue éminent, nous avons, un samedi matin, au cours d'une promenade, recensé plus de vingt espèces différentes d'oiseaux chanteurs et nous avons pensé qu'il serait intéressant de mieux connaître leur aspect, leurs habitudes.

Nous convions donc, petits et grands, le 25 juin, à 20 h 30 à la salle des fêtes de la mairie à une présentation de films sonores et de montages audio-visuels commentés par M. Penot sur les thèmes :

Découverte de la nature et de ses hôtes.

Protection de l'espace naturel.

Thèmes qui ne peuvent laisser indifférents chacun d'entre nous.

CROIX DE LA FLAMME POSTALE DE CLAMART

Je préfère la flamme postale numéro 1 ou 2 ou 3 ou 4 (mon projet).

Mon nom est

J'habite rue

Mon âge est

Réponse à retourner à la Mairie, à l'attention de M. Michel Dumani.

PRIX DÉPARTEMENTAUX "BALCONS FLEURIS"

En raison du nombre élevé, en 1975, des concurrents des maisons, balcons et fenêtres fleuris, il avait été décidé de procéder à la remise des prix en deux fois :

- les concurrents des maisons fleuries, seraient invités le jour où la Société d'Horticulture ferait son assemblée générale ;
- pour les balcons et fenêtres fleuris, les prix seraient remis en même temps que les prix départementaux.

Samedi 8 mai, dans les salles municipales de la rue de l'Île-de-France, M. Jean Fonteneau, sénateur-maire, entouré de plusieurs conseillers municipaux ; M. Etring, maire-adjoint, président de l'Office municipal des H.L.M. ; M. Dumani, conseiller municipal, président de la commission environnement ; M. Coincot de la Société d'Horticulture recevait les lauréats des prix départementaux ainsi que les concurrents des balcons fleuris, en présence de M. J.-M. Guyot, conseiller général.

La réunion fut fort sympathique : 85% des concurrents étant des locataires des H.L.M., on se retrouvait, on reconnaissait les balcons, on comparait les plantations durant la projection.

Celle-ci terminée, M. Etring, expose l'importance du fleurissement dans notre cadre de vie et rappelle que cette année mérite une attention toute particulière puisqu'elle est placée sous le signe de la « Qualité de la Vie ».

Avant de procéder à la remise des prix M. le Maire félicite et remercie les participants : c'est grâce à l'effort de tous que Clamart est classé pour la deuxième année consécutive 1^{re} Ville fleurie du département, ce qui a valu deux œuvres d'art à la commune.

De plus les premiers prix départementaux des catégories : pavillons, balcons, fenêtres ainsi qu'un accessit ont été remportés par des Clamartois.

M. le Maire rappelle que c'est la Commission de l'Environnement qui a fait « germer » l'idée de la participation de Clamart au concours des Maisons fleuries — « germination » payante puisque en deux ans le nombre des participants a doublé, et quintuplé en... dix ans.

La remise des prix terminée, M. le Maire invite les concurrents à se rendre au buffet.

Nous pourrions citer, en conclusion, la phrase d'une concurrente qui illustre bien le tour de cette réunion : « C'est vraiment agréable de se retrouver, on souhaiterait recommencer... »

Il ne tient qu'à vous, madame, de pouvoir le faire : que vos jardins soient un enchantement pour les passants, que des rideaux de fleurs masquent le ciment de nos balcons et nous aurons gagné en 1976, non seulement des prix, mais le plaisir de se retrouver... Rendez-vous à tous dans... quelques mois.

C.V.

Pierre MAZEAUD

98, rue Pierre-Brossolette
 CHATILLON - ss - BAGNEUX
 Tél. : 736-04-85

Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, recevra les personnes désireuses de le rencontrer : au secrétariat, tous les vendredis, de 15 h à 17 h, sur rendez-vous, à dater du 15 septembre.

Paul VAUCLAIR

98, rue Pierre-Brossolette
 CHATILLON - ss - BAGNEUX
 Tél. : 736-04-85

Député, recevra tous les lundis après-midi, à partir de 18 h, au secrétariat, les autres soirs sur rendez-vous à partir de 19 h, à dater du 15 septembre.

Fermeture annuelle des boulangeries Juillet-Août 76

JUILLET :

Ant. Courbarien	27	Bisseriez
Bièvres	2	Moriamé
Condorcet	51	Edon
H.-Barbusse	45	Boisabert
Jean-Jaurès	47 bis	Soc. Reynaud et Cie
Jean-Jaurès	206	Rondeau
Lazare-Carnot	57	Roussel
P.-V.-Couturier (av.)	9	Ducornet
Pavé-Blanc (rte)	8	Mellot (Vve), (Mellot G, GT)
Pierre-Corby	10	Serres (Gibert, GT)
Plaine (Cité de la)		Lesage
Trivaux (Porte de)	79	Giorgetti (Friquet, GT)
Roissis	95	Guillemot
Syrie (av.)	31	Monfort

AOUT :

Châtillon	24	Lay
Hébert	8	Fiaudrin
H.-Barbusse	120	Vagnair
J.-B.-Clément (av.)	158	Ponsort
Jean-Jaurès	29	Sivelle
Jean-Jaurès	70	Vilain
Jean-Jaurès	147	Chabenat
Jean-Jaurès	201	Letrone
Parc	98	Ropital
P.-V.-Couturier (av.)	36	Fritsch et Cie (Charpentier, GT)
Pavé-Blanc (rte)	51	Picault
René-Samuel	1	Bardin
Victor-Hugo (av.)	176	Lestrée

Nota. — La Société Garen Clam (Loupy P.-D.G.) avenue de la Bourcillière est ouverte toute l'année.

LE CRÉDIT MUTUEL A CLAMART

Le Crédit Mutuel, né il y a un siècle en Alsace, ne s'est introduit que très tardivement dans la Région parisienne.

Dans cette région fonctionnent à l'heure actuelle quelque 1 500 Caisses de Crédit mutuel, sous l'égide de la Fédération régionale des Caisses de Crédit Mutuel de la Région parisienne, elle-même affiliée à la Confédération nationale du Crédit mutuel.

Les Caisses locales de Crédit Mutuel, qui bénéficient d'un statut légal particulier, jouissent d'une grande autonomie de gestion. Leur originalité est de regrouper des mutualistes d'un même groupe sociologique, souvent territorial, dont les uns prêtent des fonds à la Caisse pour permettre à d'autres d'en emprunter, afin d'acquiescer ou d'entretenir des biens durables (immobiliers le plus souvent).

La Caisse de Crédit Mutuel de Clamart a été fondée en 1959 par une équipe de Clamartois réunie autour de M. Constant Rose. Sa compétence s'étend à la zone formée par notre commune et les communes limitrophes.

A ce jour, elle comprend environ 250 sociétaires. Elle a en dépôt plus d'un million de francs. Les prêts en cours sont de l'ordre de 500 000 F. Le total cumulé des prêts depuis sa fondation atteint plus de 1 700 000 F, dont la moitié au bénéfice de Clamartois. Plus de 250 prêts ont été consentis à ce jour.

Le fonctionnement de la Caisse est assuré par une équipe de bénévoles, qui assurent une permanence hebdomadaire, 39, avenue Jean-Jaurès, le mercredi de 19 h 00 à 20 h 00 et le dimanche de 10 h 30 à 11 h 45. La gestion de la Caisse est assurée par un Conseil d'Admi-

nistration, son contrôle financier par un Conseil de surveillance et une inspection fédérale. Les fonctions dans les conseils sont gratuites.

La Caisse ouvre à ses sociétaires des livrets de dépôt aux conditions et au taux des Caisses d'Epargne. Elle reçoit également les dépôts des associations locales.

Elle consent à ses sociétaires des prêts d'au maximum 50 000 F, pour une durée maximale de 7 ans, au taux de 12 %, assurance-vie sur 2 têtes comprise, sur caution de personnes physiques, remboursables par mensualités. Pour fixer les idées, les mensualités d'un emprunt de 50 000 F remboursable en 7 ans sont de 620 F.

Le meilleur accueil et des conseils désintéressés sont réservés à nos visiteurs, la Caisse étant sans but lucratif. Pourquoi ne viendriez-vous pas nous voir ?

VIVRE A CLAMART

L'Association « Vivre à Clamart » nous fait parvenir le communiqué suivant, que nous nous empressons de publier :

« VIVRE A CLAMART »
ASSOCIATION POUR L'AMÉLIORATION
DE LA QUALITÉ DE LA VIE (A.Q.V.)
déclarée conformément à la loi de 1901

déclarée conformément à la loi de 1901.

Adresse : 88, rue Paul Padé (ex-rue des Galvents) 92140 Clamart.
Objet : (extrait de l'article 1 des Statuts).

« Préserver, d'une manière générale, la qualité de la vie à Clamart, en liaison avec les autorités locales, les autres associations et les pouvoirs publics, et cela, de manière totalement libre à l'égard de tout parti politique. »

Conseil d'administration : MMmes Bordreuil, Bourguignon, Plainfossé ; MM. Albert, Beau, Bellet, Bordreuil, Bouveret, Cabel, Chaigney, Charil, Gaut, Giroire, Lasseur, Léon, Mallet, Sivet.

Bureau (élu pour 6 mois) :

Président : M. Jacques Giroire,
Vice-présidents : MM. Lasseur et Mallet ; Mme Bourguignon ;
Secrétaires et trésoriers : M. et Mme Bordreuil, M. Léon.

VIVRE A CLAMART résulte de la transformation (au début 1976) de l'Association « A.Q.V. » créée en 1973 pour obtenir la révision — maintenant décidée — du tracé du métro.

VIVRE A CLAMART, Association à caractère résolument apolitique et bénévole, n'a l'intention de se substituer en aucune façon aux représentants élus de la population mais souhaite constituer une structure permanente de dialogue avec les autorités qui gèrent notre commune et décident de notre cadre de vie.

D'ores et déjà, le conseil a amorcé le dialogue avec les autorités communales en vue d'étudier avec elles le (Plan d'urbanisme) qui doit être prochainement publié et qui détermine le Clamart de demain : constructions, commerces, bureaux, circulation en intégrant deux projets de « voie rapide » partant de la place des Gardes (la LIS allant vers Châtillon via centre/Galvents, et la B18 allant vers Sèvres en travers de l'avenue Barbusse).

Dès que ces études seront suffisamment avancées, nous ferons une réunion pour les membres de l'Association.

Il ne s'agit là que du premier des objectifs que l'Association envisage de poursuivre en ce qui concerne la qualité de la vie à Clamart... mais notre action n'aura de sens que si l'Association est largement représentative de la population clamartoise... Si nos objectifs vous paraissent répondre à un besoin réel, nous vous convions à adhérer très nombreux à VIVRE A CLAMART, à nous faire part de vos suggestions, voire si possible à nous apporter votre concours.

Le conseil d'administration. Nous sommes heureux de saluer la création de cette association, dont l'action ne peut que renforcer celle de la commission municipale de l'environnement, déjà très ouverte aux concours extérieurs.

A ce sujet, nous pensons utile de reproduire ici, un court extrait du compte rendu de la réunion de la commission locale de l'environnement, du 27 février dernier.

Dans la précédente municipalité, la commission de l'environnement n'existait pas formellement mais des personnes conscientes de ce problème veillaient à ce qu'il en soit tenu compte dans l'élaboration des projets.

Note : voir dans le Bulletin municipal n° 46 du mois de mars 1971, le rappel des mobiliers urbains nouveaux (page 21) et des espaces verts créés : près de 3 hectares de pelouses et de 500 arbres (page 29).

Créé dès le premier conseil municipal, après l'élection du mois de mars 1971, la commission de l'environnement s'est réunie pour la première fois le 4 juin de la même année. Elle était alors uniquement composée de conseillers municipaux.

Mais, dès le mois de janvier 1972, des personnes intéressées par ces problèmes, participaient à part entière aux travaux.

Aujourd'hui, la commission de l'environnement se compose de 8 conseillers municipaux et de 24 personnes non élues.

Aussi, l'apport que fournira l'A.Q.V. sera toujours bienvenu.

La rédaction.

ATTENTION

En agglomération :

**PRIORITÉ A DROITE pour les véhicules
C'EST UNE RÈGLE IMPÉRATIVE**

Aux intersections de voies, il y a trop souvent des accrochages survenant du non-respect de cette règle.

PENSEZ-Y !

CIRCULATION DES DEUX ROUES

La Prévention Routière s'est émue de l'augmentation sensible du nombre d'accidents provoqués ou survenant par manque de formation des usagers.

On constate un accroissement de l'intérêt de la jeunesse pour ce mode de locomotion, notamment pour les trajets scolaires.

La Préfecture de Police, œuvrant dans le même sens, vient de publier un article dans son numéro « Liaison » n° 222 de novembre 1975, duquel j'extrai certains passages qu'il me paraît utile de porter à votre connaissance.

En France, il y a environ :
10 000 000 de bicyclettes
5 500 000 cyclomoteurs
160 000 vélomoteurs
130 000 motos.

En 1973, les accidents de deux roues ont fait 4 000 morts et 32 000 blessés graves.

Les cyclomotistes représentent 70 % des usagers de deux roues tués.

De tels chiffres montrent que faire certains rappels, même très élémentaires, est indispensable :

- les deux roues sont très maniables mais instables ;
- ils sont mal aperçus des autres utilisateurs de la voirie et en tant que tels, très vulnérables ;
- la très grande mobilité de leurs engins incite les conducteurs à prendre de fréquentes libertés avec la réglementation, notamment :

- franchissement des feux rouges,
- non-respect des lignes blanches continues,
- non-indication de changement de direction ;

— et surtout les deux roues se fauflent entre les voitures et vont même parfois, si la chaussée est trop encombrée, jusqu'à circuler sur les trottoirs, ce qui est très dangereux tant pour les piétons que pour eux-mêmes ;

— certains doublent à droite, ce qui est à proscrire formellement ;

— en outre, certains usagers ont tendance à augmenter le bruit de leurs moteurs par des modifications techniques.

60 % des accidents de deux roues surviennent en intersection.

Un test expérimental patronné par la Prévention Routière et effectué dans une vingtaine de départements a porté sur 10 000 enfants. Ce test révèle que 15 % avaient une mauvaise vision de loin. C'est là un problème important qui doit retenir l'attention des parents.

D'autre part les jeunes doivent présenter les qualités suivantes :

- bien connaître les règles de circulation et de signalisation,
- avoir un bon équilibre,
- avoir de l'habileté,
- avoir de l'adresse,
- avoir des réflexes de freinage.

Des exercices sur terrain libre sont conseillés pour acquérir les qualités nécessaires. On cite entre autres comme exemples :

- circuler entre des quilles placées en quinconce et espacées de 8 cm,
 - rouler sur une planche de 0,20 m de large sur 1 m de long,
 - passer entre deux planches de 1 m de long espacées de 0,10 m.
- Chez des emplacements pour l'entraînement et essayez !!!

Si quelques milliers de kilomètres permettent de « sentir » les réactions de son engin, il n'empêche qu'il est facile de prendre de mauvaises habitudes et par conséquent d'automatiser des comportements dangereux.

Il faut aussi préciser ce qu'il est habituel de ranger sous la dénomination motocyclettes :

a) Le cyclomoteur, dont la cylindrée ne doit pas dépasser 50 cm³ et dont la vitesse est limitée à 45 km/h. Le pilote doit être âgé de plus de 14 ans. Si le port du casque n'est pas obligatoire il est vivement conseillé.

b) Le vélomoteur, qui nécessite d'avoir au moins 16 ans, le permis A 1, une carte grise et une attestation d'assurance. Le port du casque est obligatoire sur route et en agglomération.

c) La motocyclette, qui est un engin de plus de 125 cm³, il faut avoir 18 ans révolus, le permis A et l'assurance. Le port du casque est obligatoire en toutes circonstances. De jour il faut circuler avec les feux de croisement allumés, depuis le 6 septembre 1975.

Quelque soit l'engin il est important de préciser que le transport d'un passager entraîne l'obligation d'une assurance de « responsabilité civile vis-à-vis du passager ».

Par ailleurs, si passer il doit y avoir, cela n'est autorisé que lorsqu'un siège est prévu à cet effet.

Pour doubler un cycle on doit se tenir latéralement à 1 mètre de lui.

Ces conseils et rappels de certaines règles paraissent utiles.

Maurice HERVET,
Maire Adjoint.

REMISE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

Le samedi 8 mai, M. le Maire de Clamart, en présence des conseillers municipaux, avait le plaisir de remettre la haute distinction de la médaille militaire à un Clamartois, M. Maurice LIGUEIL, ancien combattant de la Grande Guerre 1914-1918.

M. Ligueil, né le 12 octobre 1892, dans le Nord, est jeune soldat au 147^e régiment d'infanterie à Sedan, lors de la déclaration de guerre ; ensuite, il est engagé dans les campagnes de la Marne, l'Argonne, la Champagne, Somme, Chemin des Dames, Verdun ; blessé en 1915 et 1917, il est cité à l'ordre du régiment. Déjà, titulaire de la croix de Guerre, la S.N.C.F. lui a remis la médaille d'argent et l'U.N.C., la médaille d'honneur.

M. le Maire, en remettant à M. Ligueil la médaille militaire, félicita au nom des Clamartois, ce grand soldat pour la somme de sacrifices consentis de 1914 à 1918.

COURS D'ALPHABÉTISATION : Travailleurs étrangers

désireux d'apprendre la langue française parlée et écrite, venez assister aux cours ouverts à votre intention à partir du 4 octobre 1976.

POUR RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
SE PRÉSENTER A L'ÉCOLE MIXTE DES ROCHERS
43, rue d'Estienne-d'Orves, CLAMART

Le MARDI de 19 h 30 à 21 h et le VENDREDI de 20 h à 21 h 30
G. GRAND JEAN, J. FONTENEAU,
Conseiller municipal, Le sénateur-maire de Clamart,
Président de la Commission emploi-formation.

VILLE DE CLAMART COURS DU SOIR GRATUITS ET MIXTES

Le Maire de Clamart a le plaisir d'informer la population de la réouverture des cours du soir,

LE LUNDI 4 OCTOBRE 1976

Il espère qu'ils seront fréquentés comme les années précédentes, par de nombreux auditeurs.

A L'ÉCOLE MIXTE DES ROCHERS, 43, rue d'Estienne-d'Orves, sous la direction du chef d'établissement.

1. Cours de préparation complète au certificat d'études des adultes, session de mars et juin.

2. Cours de perfectionnement de français et de mathématiques
Destinés à parfaire les connaissances d'élèves d'un niveau supérieur au certificat d'études primaires et à faciliter la promotion ouvrière.

Ces cours conviennent particulièrement à des élèves qui ont été dans l'obligation d'abandonner des études commencées au lycée ou au collège, aux adultes désireux d'accéder au grade supérieur de leur emploi dans le commerce, l'industrie ou la fonction publique.

Professeurs : MM. Jeuge et Benhamou.
Ces deux cours fonctionneront les lundi, jeudi et vendredi, de 20 h à 22 h.

3. Cours de langues vivantes.

ANGLAIS ALLEMAND
Professeur : Mlle Bouguin Professeur : Mme CIFARELLI
ESPAGNOL ITALIEN
Professeur : Mlle Simon Professeur : M. CIFARELLI

Inscriptions : Bureau du chef d'établissement, le lundi 4 octobre 1976, à 20 h (se munir d'une pièce d'identité).

Les jours et heures de cours seront fixés à cette date.

Arboriculture fruitière - horticulture - culture potagère.

(Se reporter au programme de la Société régionale d'horticulture.)
S'adresser au secrétaire, M. Coinchot, 129, avenue Jean-Jaurès, Clamart.

Perfectionnement professionnel pour adultes.

Fonctionnant à l'École Mixte A de la Plaine, 9, rue de Bretagne, sous la direction de M. Beurdeley, directeur.

COURS DE FRANÇAIS ET DE CALCUL et PRÉPARATION COMPLÈTE au CERTIFICAT D'ÉTUDES des ADULTES

Session de mars et juin

Professeurs :

MM. Marty et le Boudec

Ces cours fonctionneront les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 20 h 15 à 21 h 45

Inscriptions : Bureau de M. le Directeur de l'établissement, ou auprès des professeurs aux jours et heures des cours dès leur ouverture (se munir d'une pièce d'identité).

Au Collège d'enseignement technique, 52, rue d'Estienne-d'Orves, sous la direction de Mme François, directrice.

Rédaction commerciale et éducation professionnelle.

COMPTABILITÉ

Préparation aux :

BREVET PROFESSIONNEL

COMPTABLE, C.A.P. Employé de

Comptabilité, Employé de Bureau

Chapitres traités : fonctionnement des comptes de bilan et de gestion - La comptabilisation des factures, des effets de commerce

- Le système classique - Les effets impayés - Rédaction com-

Ces cours commenceront le LUNDI 4 Octobre 1976.

Inscriptions : Auprès des professeurs, le lundi 4 octobre 1976, à partir de 18 heures (se munir d'une pièce d'identité). Les inscriptions ne seront pas retenues après le 15 novembre 1976.

COURS TECHNIQUES

(bois, fer et dessin industriel)

Pour candidats au C.A.P. menuiserie et ajustage et pour les personnes simplement désireuses de perfectionner leurs connaissances professionnelles.

Professeurs :

MM. Henry et Savariau

Ces cours fonctionneront les

lundi et jeudi de 18 h à 20 h.

Directeur de l'établissement, ou

auprès des professeurs aux jours et heures des cours dès leur ouverture

fleurir

pour

mieux

vivre

Rue des Platanes, nous trouvons des mimosas en pleine terre, et Sentier des Montrous, plusieurs bananiers.

Enfin, des palmiers Chamerops Humilis, avenue Adolphe Schneider et rue de Fleury.

De quoi rêver !

**service
de garde**

CONSULTEZ



MONSIEUR MEUBLE

**POUR VOS INSTALLATIONS DE
cuisines et appartements**

à votre goût ! à vos mesures ! tous styles !

57, avenue Jean-Jaurès — 92140 CLAMART
2, rue d'Estienne-d'Orves
Tél. : 642-06-80

MEDECINS

SERVICE D'URGENCES DENTAIRES

A partir du 4 avril 1976 un service de garde sera assuré par les chirurgiens dentistes des Hauts-de-Seine, pour les soins dentaires d'urgence, les dimanches et jours fériés, de 9 heures à 12 heures.

Pour communication de la liste des praticiens de garde, s'adresser au commissariat ou appeler le numéro suivant : 776-25-42.

	BAS-CLAMART	HAUT-CLAMART
DIMANCHE 4 JUILLET	D ^r MAYARD, 20, avenue du D ^r -Calmette..... 642-21-90	D ^r CHAZELLE, 33, rue de la République..... 630-44-45
DIMANCHE 11 JUILLET	D ^r CHARBONNEL, 140, avenue Jean-Jaurès .. 642-00-67	D ^r AURENSAN, E.F.I., 640, Cité de la Plaine.. 630-02-07
MERCREDI 14 JUILLET	D ^r BOUZERAND, 6, rue P.-Vaillant-Couturier.. 642-01-09	D ^r SCHECHTER, 16, rue Voltaire 631-66-28
DIMANCHE 18 JUILLET	D ^r ZEGEL, 140, avenue Jean-Jaurès..... 642-00-67	D ^r RAVOUS, E.F.I., 640, Cité de la Plaine.... 630-02-07
DIMANCHE 25 JUILLET	D ^r BLOCH, 1, avenue R.-Samuel 642-05-59	D ^r AOUDIA, 5, rue Racine 631-67-63
DIMANCHE 1 ^{er} AOUT	D ^r BARBIER, 223, avenue Victor-Hugo 642-02-60	D ^r JOUGUET, E.F.I., 640, Cité de la Plaine.... 630-02-07
DIMANCHE 8 AOUT	D ^r BOUZERAND, 6, rue P.-Vaillant-Couturier.. 642-01-09	D ^r DOUBLET, 2, rue des Carnets..... 642-36-70
DIMANCHE 15 AOUT	D ^r BOUVIER, 157, avenue Jean-Jaurès..... 642-38-15	D ^r AURENSAN, E.F.I., 640, Cité de la Plaine.. 630-02-07
DIMANCHE 22 AOUT	D ^r TREMBLIN, 53, rue P.-V.-Couturier 642-15-12	D ^r CHAZELLE, 33, rue de la République..... 630-44-45
DIMANCHE 29 AOUT	D ^r HAMON, 140, avenue Jean-Jaurès 642-00-67	D ^r DOUBLET, 2, rue des Carnets..... 642-36-70
DIMANCHE 5 SEPT.	D ^r MARTINE, 140, avenue Jean-Jaurès..... 642-00-67	D ^r AOUDIA, 5, rue Racine 631-67-63
DIMANCHE 12 SEPT.	D ^r BOUZERAND, 6, rue P.-Vaillant-Couturier.. 642-01-09	D ^r SCHECHTER, 16, rue Voltaire 631-66-28
DIMANCHE 19 SEPT.	D ^r MAYARD, 20, avenue du D ^r -Calmette..... 642-21-90	D ^r RAVOUS, E.F.I., 640, Cité de la Plaine.... 630-02-07
DIMANCHE 26 SEPT.	D ^r CHARBONNEL, 140, avenue Jean-Jaurès.. 642-00-67	D ^r JOUGUET, E.F.I., 640, Cité de la Plaine.... 630-02-07

HOPITAL ANTOINE-BÉCHÈRE — Urgences adultes et enfants 24 heures sur 24 — Tél. : 630-21-22



Quartz
affichage
digital
permanent
hres, min, sec,
Lumière
chronographe
au dixième
de seconde
1 636 F

P. PELTIER
Diplômé E.N.H. Besançon

BIJOUX CONTEMPORAINS
LIP — QUARTZ — SEIKO

36, av. J.-Jaurès
92140 CLAMART - 642-07-76

INSTITUTION DE JEUNES FILLES
Enseignement privé laïque
PRIMAIRE - SECONDAIRE - INTERNAT
DEMI-PENSION

12, rue de l'Église, 92140 CLAMART Tél. : 642.12.03

- Prêt-à-Porter
- Chemiserie
- Vêtement
professionnel
- Imperméable

GRAND CHOIX
« dans les meilleures marques »

**A LA VILLE
DE
CLAMART**

642-45-68 — 6, avenue J.-Jaurès (face Mairie) — 92 - CLAMART



rayon Homme Fort

CLINIQUE DE MEUDON-LA-FORÊT

3 et 5, avenue de Villacoublay
(limite Petit-Clamart-Meudon-la-Forêt)
92360 MEUDON-LA-FORÊT

— CHIRURGIE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE —
MATERNITÉ — DERMATOLOGIE
O.-R.-L. — RÉÉDUCATION — MASSAGES
RADIOLOGIE — COBALT — LABORATOIRE

Tél. : 630-21-31 + • Autobus 136, 190 et 195
130 LITS « CONVENTIONNÉS » (S.S. et Mutuelles)



Clinique Chirurgicale
de la
MAISON BLANCHE

32, rue G.-Huguet, 92 - CLAMART
Tél. : 644-56-30

*

CHIRURGIE GÉNÉRALE — CHIRURGIE DIGESTIVE — CHIRURGIE DES
VOIES URINAIRES — GYNÉCOLOGIE — ORTHOPÉDIE — VARICES
O.-R.-L. — OPHTALMOLOGIE — RADIOLOGIE

Tous examens pré-opératoires (analyses, radios, électrocardiogrammes)

CONVENTIONNÉ : Sécurité Sociale et toutes autres caisses (militaires, agricoles, R.A.T.P., S.N.C.F., etc.)

Établissement agréé : Toutes les Mutuelles

Radiologie

Consultations de chirurgie tous les jours sur rendez-vous

Service d'ambulance gratuit pour assurés sociaux

Autobus : 162 - 189 - 191 (arrêt à 5 minutes de la Clinique)

AMBULANCES JOUR ET NUIT

Tél. : 736-69-22

AGENCE OFFICIELLE
Agent TOYOTA
VOLVO-DAF
Spécialiste **FIAT**



Garage du Marché de la Fourche
224, avenue Victor-Hugo
92140 CLAMART Tél. : 642-05-42

VENTE NEUF ET OCCASION TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE — TOLERIE — PEINTURE toutes marques
GARANTIE — CRÉDIT



Ets FERREY

4 bis. rue de Versailles
 Tél. : 630-15-91 — 92140 CLAMART
 L'ÉLECTRO-MÉNAGER — LA TÉLÉVISION
 LES MEILLEURS PRIX DE LA RÉGION
 LE MEILLEUR SERVICE APRÈS VENTE

service
de garde

PHARMACIENS

	BAS-CLAMART	HAUT-CLAMART
DIMANCHE 4 JUILLET	<p>LA LISTE DES PHARMACIENS DE GARDE DU BAS-CLAMART N'AYANT PU NOUS ÊTRE TRANSMISE AU MOMENT DE METTRE SOUS PRESSE, ELLE N'A PU ÊTRE INSÉRÉE DANS LE PRÉSENT BULLETIN.</p> <p>VOUS POUVEZ VOUS INFORMER DU PHARMACIEN DE GARDE EN TÉLÉPHONANT AU COMMISSARIAT DE POLICE OU AU PHARMACIEN LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS.</p>	BOUMENDIL, 7 ter, av. Gal-de-Gaulle, Meudon 631-61-53
DIMANCHE 11 JUILLET		LAURAIN, 6, rue du Pavé-Blanc 631-12-81
MERCREDI 14 JUILLET		COHEN, 2, place d'Orion, Meudon 630-35-95
DIMANCHE 18 JUILLET		DIBO-COHEN, 103, rue de la Boursillière..... 631-66-30
DIMANCHE 25 JUILLET		GRAND, 4, Galerie de Marchands, Meudon
DIMANCHE 1 ^{er} AOUT		ALBOUY, 337, avenue du Général-de-Gaulle.. 630-06-26
DIMANCHE 8 AOUT		BLANCHARD, 7, rue de la Synagogue, Meudon 630-86-30
DIMANCHE 15 AOUT		DELAUNAY, 38, rue de la Porte-de-Trivaux.... 642-15-70
DIMANCHE 22 AOUT		MINVIELLE, allée des Acacias, Meudon..... 631-70-95
DIMANCHE 29 AOUT		PERREAU, 76, rue du Pavé-Blanc 630-49-13
DIMANCHE 5 SEPT.		BÉNICHOU, 8, av. du Général-Leclerc, Meudon 631-10-13
DIMANCHE 12 SEPT.		DOUARD, Cité de la Plaine 630-03-19
DIMANCHE 19 SEPT.		ALEXANDRE, 2, allée Marcel-Simon, Meudon 631-60-76
DIMANCHE 26 SEPT.		



Pour toutes vos Assurances

— AUTO — INCENDIE —
RISQUES DIVERS — VIE

Consultez le

CABINET KARAKOZIAN

Toutes Compagnies

Tél. : 644-32-28
lignes groupées

122, av. Henri-Barbusse
92140 CLAMART



OPTIQUE

SPÉCIALISTE DES VERRES MULTIFOCAUX
SURDITÉ — LENTILLES DE CONTACT
30, av. J.-Jaurès, 92-CLAMART — Tél. : 642-03-30

clinique du plateau

5 et 7, rue des Carnets — 92 - CLAMART
conventionnée par la Sécurité Sociale et les principales mutuelles

Tél. : 630-21-35 (lignes groupées)

CHIRURGIE GÉNÉRALE
CHIRURGIE DES VOIES URINAIRES
CHIRURGIE DES VOIES DIGESTIVES
— CHIRURGIE DES YEUX —
CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE — O.-R.-L.
— KINÉSITHÉRAPIE — MASSAGES —
RADIOLOGIE

AUTOBUS 190 - 195

AGENCE



MÉTAYER

IMMOBILIER 200 bis, avenue Jean-Jaurès, à CLAMART VOYAGES

ORPI — TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
— GÉRANCES — SYNDIC —
— SERVICE LOCATIONS —

Tél. : 644-70-00

SUCC. : 20, Grde-Rue, SÈVRES - Tél. 027-00-24 - Téléx 200450

TOUS VOYAGES S.N.C.F., AIR, MER
— SÉJOURS — CROISIÈRES —
LOCATIONS : VOITURES, SPECTACLES

Tél. : 645-00-00

Licence No B-71058

René GERVAT et Jean-Claude LÉBOUC

KINÉSITHÉRAPEUTES

vous font part du transfert de leur Cabinet :

28, rue Lazare-Carnot, 92140 CLAMART

Tél. inchangé : 736-27-09

dans un nouvel établissement comprenant ;

- Sauna
- Salle de Culture Physique et de Musculation

— HOMMES — FEMMES — 3^e AGE — avec cours collectif de Gymnastique

DIRIGÉS PAR UN PROFESSEUR SPÉCIALISÉ

LABORATOIRES SERGANT

ANALYSES MÉDICALES — Agréé par la Sécurité Sociale no 1661
235, av. V.-Hugo, CLAMART - Tél. 644-32-93 (lignes group.)
Jour et Nuit, Dim. et Fêtes : 387-39-49 — Autobus 189 (arrêt Hébert)



AMBULANCES

à CLAMART

NUIT et JOUR 631.69.22

(Municipal)

175, rue de la Porte-de-Trivaux

- PERSONNEL DIPLOMÉ
- TOUTES DISTANCES
- LOCATION et VENTE de tout matériel médical

- CONVENTIONNÉES
Sécurité Sociale et Mutuelles

miroiterie de clamart

Glaces standard et sur mesures - Verres - Demi-gros et Détail
Remplacement bris de glaces - Verres de couleurs
Façades de magasins - Fenêtres en aluminium
Isolation thermique et phonique

475, avenue
du Général-de-Gaulle
92140 CLAMART

Tél. : 631.19.26

Bientôt Inter 92...

Clamart...

Monuments en pierre - marbre - granit - granito
Caveaux de famille - Entretien de sépultures

93, avenue du Bois-Tardieu

92140 CLAMART

Tél. : 642.00.39 — anc. ROUILLARD



Nouveau magasin : Cimetière intercommunal - Tél. 631.77.05

MARBRERIE LOCQUE

109-113, avenue Edouard-Herriot

92350 LE PLESSIS-ROBINSON

Tél. : 702.03.69 — anc. FABIANI



Etablissements
J. HERNANDO

ARTHUR MARTIN
vous en donne plus

Concessionnaire officiel
Spécialiste Couleur — HI-FI
Installation Cuisines - Eléments Encastrables
SERVICE APRÈS VENTE ASSURÉ PAR LA MAISON
55, route du Pavé-Blanc — 92140 CLAMART
631.69.62



**GARAGE
DU
CENTRE**

BATHEDOU
AGENT OPEL



AGENT MORRIS — AUSTIN

39, av. Victor-Hugo, 92140 CLAMART - Tél. 642-05-45



**RELIURES TOUS GENRES
G. JACQUESON**

Relieur de la Bibliothèque Nationale
ATELIER : 28, rue Denis-Gogue
Téléphone : 642-10-94 — CLAMART

Reliures
pour
Particuliers
et
Bibliothèques

**CLAMART
VILLE
FLEURIE...**

Meubles

A L'AUYERONNAT



Maison DI BONA

220, Avenue Victor-Hugo
92 - CLAMART

Tél. : 642.06.77

FERMÉ LE LUNDI